

Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2024

L'honorable Marc Miller, C.P., député

Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site www.canada.ca/ircc-publications.

Disponible sur demande en médias substituts.

Also available in English under the title: 2024 Annual Report to Parliament on Immigration.

Visitez-nous en ligne

Site Web : ircc.canada.ca

X (anciennement connu sous le nom twitter) : @CitImmCanFR

Facebook : @CitImmCanFR

Instagram : @CitImmCanFR

YouTube : Citoyenneté et Immigration Canada

LinkedIn : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Citoyenneté et Immigration, 2024.

N° de catalogue Ci1E-PDF

ISSN 1706-3329

IRCC 3850-10-2024

Table des matières

Message du ministre.....	1
Introduction	4
Équilibrer les avantages et les pressions de l’immigration.....	5
Résidents temporaires : programmes et volumes.....	14
Immigration permanente au Canada.....	17
Immigration francophone hors Québec.....	26
Engagement international	28
Considérations relatives au sexe et à la diversité en matière d’immigration.....	32
Annexe 1 : Données sur les admissions	37
Annexe 2 : Rapports sur la migration temporaire.....	47
Annexe 3 : Instructions ministérielles	48
Annex 4: Prochain Plan des niveaux d’immigration du Canada pour les résidents temporaires et les résidents permanents.....	53
Notes en fin de texte.....	58

Message du ministre

En ma qualité de ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, j'ai le plaisir de présenter au Parlement le Rapport annuel sur l'immigration de 2024.

La grande majorité de la croissance de notre population active est attribuable à l'immigration, qui demeure une pierre angulaire de l'économie, de la diversité culturelle et du leadership humanitaire du Canada. La population vieillissante du Canada a besoin de nouveaux arrivants pour faire face aux pressions démographiques et maintenir nos programmes sociaux à long terme.

En l'espace de quelques années seulement, nous avons traversé une période de changements importants. Au début de la pandémie, il y a eu une fermeture sans précédent de nos frontières et un arrêt de la circulation des biens et du déplacement des personnes.

Au sortir de la pandémie, le Canada a été confronté à de graves pénuries de main-d'œuvre. Nous avons pris des mesures et nous nous sommes adaptés en adoptant des mesures nouvelles et temporaires. Ces mesures étaient nécessaires pour répondre aux besoins urgents des entreprises et de notre économie, pour éviter une récession et pour nous aider à traverser cette période difficile.

Aujourd'hui, notre économie a évolué, et le paysage est différent.

Notre système d'immigration a fait face à des pressions croissantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Les multiples crises humanitaires, l'augmentation du nombre de demandes d'asile et l'intérêt accru pour le Canada se sont heurtés à nos propres exigences économiques et aux besoins de nos collectivités.



Ces pressions ont fait en sorte que nous devons adapter notre planification des niveaux d'immigration au climat actuel. Nos plans annuels doivent tenir compte de la capacité d'établissement, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants – qui varie d'un bout à l'autre du pays – et surveiller les pressions à l'échelle du système dans des secteurs critiques comme le logement et les soins de santé. Parallèlement, les immigrants apportent une contribution importante au marché du travail et font partie de la solution.

Les Canadiens nous ont dit qu'ils attendaient du Canada qu'il détermine le nombre adéquat de nouveaux arrivants possédant les compétences recherchées, puis qu'il les aide à réussir.

Nous ajustons certains volets d'immigration afin de mieux soutenir les nouveaux arrivants et l'avenir de notre pays. Nous avons pris des mesures pour relever les défis liés au Programme des étudiants étrangers, notamment la mise à jour des exigences financières pour les étudiants potentiels, l'établissement d'un plafond pour la plupart des demandes de permis d'études, la réforme des options de travail pour les étudiants, et la mise en place d'un système pour vérifier les lettres d'acceptation.

Grâce aux changements apportés à notre système Entrée express, nous sommes maintenant mieux en mesure d'accorder la priorité aux demandes de résidence permanente dans des secteurs critiques, comme les métiers spécialisés afin de construire plus de logements, et les travailleurs de la santé pour nos hôpitaux et nos établissements de soins de longue durée.

Afin de maximiser la participation des nouveaux arrivants à notre économie, plusieurs provinces et territoires prennent des mesures pour améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers, de sorte qu'un plus grand nombre de nouveaux arrivants puissent travailler dans des professions correspondant à leurs compétences et à leur expérience. En plus du Programme des candidats des provinces, nous avons adapté nos volets d'immigration économique pour aider les entreprises à combler les pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans les régions éloignées et rurales, ainsi que dans les communautés francophones en situation minoritaire.

Nos interventions humanitaires en réponse aux événements mondiaux et aux besoins des populations vulnérables demeurent une priorité. Le Canada continue de défendre les droits des migrants et des réfugiés à l'échelle mondiale en faisant la promotion de voies d'accès régulières et de politiques qui répondent à des besoins précis. Aider les employeurs à accéder à de nouveaux bassins de candidats, y compris les réfugiés et d'autres personnes déplacées au moyen du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, est une manière innovante d'utiliser notre système d'immigration pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre. Trouver ces travailleurs qualifiés parmi les personnes déplacées à l'étranger est une solution canadienne que nous encourageons à l'échelle mondiale.

Compte tenu de l'urgence de la crise migratoire mondiale, nous avons financé des logements et des services temporaires pour les demandeurs d'asile et nous avons accru notre capacité de traitement dans le cadre de nos efforts visant à améliorer le système d'octroi de l'asile du Canada.

Nous avons également élargi le soutien aux fournisseurs de services d'établissement, en particulier pour faire progresser la vérité et la réconciliation, l'égalité des sexes et la lutte contre le racisme. Tout le monde mérite une chance égale de réussir au Canada.

Ce ne sont là que quelques-unes des mesures que nous avons prises pour veiller à ce que le système d'immigration canadien soit rapide, équitable et efficace, ce qui, à mon avis, est essentiel pour répondre aux changements dans le paysage de l'immigration.

Nos niveaux d'immigration pour 2025 et 2026 sont le fruit d'un examen approfondi et complet de nos programmes d'immigration – y compris des domaines où des choix difficiles doivent être faits – afin de tenir compte des besoins de notre économie et de nos communautés.

Notre objectif a toujours été, et sera toujours, de préserver l'intégrité de nos programmes, et ce, pour un système d'immigration durable et bien géré.

L'honorable Marc Miller, C.P., député
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

Introduction

Le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration est l'occasion d'informer le Parlement et les Canadiens des faits saillants et de leur donner des renseignements connexes sur l'immigration au Canada. Ce rapport et son dépôt au Parlement est une exigence de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) (LIPR)ⁱ, et sert à fournir des renseignements sur les réussites et les défis liés à l'accueil des nouveaux immigrants¹ au Canada dans la dernière année.

Le présent rapport présente des renseignements et des données statistiques concernant les admissions de résidents permanents, les volumes de résidents temporaires et le plan des niveaux d'immigration pour l'année à venir. De plus, il décrit les efforts déployés dans le cadre de notre responsabilité partagée avec les provinces et les territoires de soutenir l'immigration, il souligne les efforts visant à appuyer et à promouvoir l'immigration francophone et comprend une analyse des considérations liées au sexe et à la diversité dans l'approche du Canada à l'égard de l'immigration.

Au sujet des données présentées dans ce rapport

Les données relatives aux admissions figurent dans les annexes 1 et 2, ainsi que sur le [portail du gouvernement ouvert](#)ⁱⁱ du gouvernement du Canada.

Les données du présent rapport qui proviennent des systèmes opérationnels d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) peuvent ainsi être sujettes à modification.

¹ Aux fins du présent rapport, le terme « immigrant » est défini comme une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Le terme comprend les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation et les réfugiés. Le terme « nouvel arrivant » est défini comme un étranger (qui n'est pas citoyen canadien) qui est au Canada depuis peu (habituellement moins de cinq ans). Le terme « nouvel arrivant » est employé dans le présent rapport pour désigner les services d'établissement et de réinstallation.

Équilibrer les avantages et les pressions de l'immigration

L'immigration a façonné le tissu économique, politique, social et culturel du Canada et a joué un rôle essentiel au redressement suite à la pandémie. À l'exception des peuples autochtones, qui habitent ces terres depuis des temps immémoriaux, tous les résidents du Canada y ont immigré. Les immigrants de première génération représentaient 23 % de la population en 2021².

L'approche du Canada en matière d'immigration vise à assurer le bien-être économique et la prospérité à long terme du pays et à jouer un rôle de premier plan dans la réinstallation des réfugiés. Alors que de plus en plus de Canadiens souhaitent prendre leur retraite, l'immigration apporte de nouveaux travailleurs, attire de nouveaux investissements et contribue à la croissance économique du Canada. En même temps, notre cadre d'immigration favorise le regroupement familial et offre une protection aux réfugiés, tout en proposant une certaine souplesse pour d'autres interventions humanitaires. Les résidents temporaires, comprenant les visiteurs, les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires, contribuent au paysage social, culturel et économique du Canada.

Reconnaître les défis pour les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

IRCC s'est engagé à élaborer des politiques qui abordent les défis liés au passage de la frontière et à la migration auxquels les peuples autochtones séparés par les frontières internationales du Canada sont confrontés au quotidien. En collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada, IRCC dirige une [mesure en vertu du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#)ⁱⁱⁱ afin de travailler en consultation et en coopération avec les peuples autochtones pour apporter des changements à la législation, aux règlements et aux politiques pour relever les défis complexes. Les changements comprennent également l'examen des options pour modifier la disposition du droit d'entrée au Canada, ainsi que les exigences relatives aux permis de travail et d'études³.

Une immigration réussie nécessite une harmonisation entre les niveaux d'immigration et la capacité d'accueillir adéquatement les nouveaux arrivants en leur assurant un logement, des soins de santé accessibles et une éducation.

Le pays subit des pressions à l'échelle du système dans des secteurs critiques comme le logement et l'accès aux services sociaux. Il existe également un écart entre la reconnaissance des titres de compétences⁴ et les besoins du marché du travail dans certaines régions et certains secteurs économiques, ce qui limite la capacité de certains nouveaux arrivants à se (ré)installer avec succès au Canada.

2 Statistique Canada – Le Quotidien, Les immigrants représentent la plus grande part de la population depuis plus de 150 ans et continuent de façonner qui nous sommes en tant que Canadiens, publié le 26 octobre 2022 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221026/dq221026a-fra.htm>. Selon Statistique Canada, « immigrant » désigne une personne qui est, ou qui a été, un immigrant reçu ou un résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les 23 % ne comprennent pas les demandeurs d'asile, les résidents temporaires ou la deuxième génération (enfants d'immigrants).

3 Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/mobilite-autochtones.html>

4 Schimmele, Christoph et Feng Hou, Rapports économiques et sociaux – Tendances en matière d'inadéquation entre le niveau de scolarité et la profession parmi les immigrants récents titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur, 2001 à 2021, publié le 22 mai 2024 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024005/article/00002-fra.htm>

Le Canada fait face aux pressions en prenant des mesures responsables pour parvenir à une croissance stable, en annonçant un plan fédéral ambitieux en matière de logement et en harmonisant mieux les volets d'immigration au marché du travail. IRCC met également en place des voies d'accès à la résidence permanente pour les personnes qui souhaitent s'établir au Canada et devenir citoyens, tout en équilibrant le rôle des travailleurs temporaires pour appuyer l'économie.

L'immigration appuie la croissance démographique et économique du Canada

Le Canada fait face à des défis démographiques en raison de sa population vieillissante. On prévoit qu'entre 2024 et 2030, 5 millions de Canadiens prendront leur retraite, ce qui ramènera le ratio travailleurs-retraités à 3 pour 1⁵ et entraînera des défis importants pour l'économie canadienne⁶. En 2021, les personnes de 65 ans et plus représentaient 19 % de la population totale⁷. Les taux de fécondité, qui sont tombés à un creux record de 1,33 enfant par femme en 2022, sont inférieurs au seuil de remplacement de la population⁸. Entre le 1^{er} juillet 2022 et le 1^{er} juillet 2023, près de 98 % de la croissance de la population découlait du solde migratoire international, tandis que les 2 % restants découlaient de la différence entre les naissances et les décès⁹. Bien qu'il ne s'agisse pas de la seule solution, l'immigration pourrait combler les pénuries de main-d'œuvre à court terme et attirer les compétences dont nos collectivités ont besoin pour la prochaine génération.

L'immigration est essentielle pour l'avenir du pays et pour maximiser le potentiel économique du Canada. En 2023, le Canada a accueilli 471 808 nouveaux arrivants (237 031 femmes, 234 758 hommes, 17 d'un autre genre et deux non spécifiés) et 58 % d'entre eux ont été admis dans le cadre de volets économiques. Les visiteurs, les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers ont tous contribué à la croissance économique en travaillant, en dépensant et en investissant au Canada.

Le maintien de relations de collaboration avec les provinces et les territoires est essentiel au renforcement et à l'amélioration du système d'immigration du Canada, qui, parallèlement à d'autres mesures stratégiques, appuiera les croissances démographique et économique du pays à long terme.

5 En 1971, le ratio travailleurs-retraités du Canada était d'environ 7 pour 1. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Infographie : Immigration et croissance économique : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/infographies/immigration-croissance-economique.html>

6 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Infographie : L'immigration et la reprise économique du Canada, publié le 30-08-2022 : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/02/infographie--l'immigration-et-la-reprise-economique-du-canada.html>

7 Statistique Canada – Le Quotidien, Alors que les postes vacants sont nombreux et que le taux de chômage est à un niveau historiquement bas, le Canada fait face à une vague record de retraites au sein d'une main-d'œuvre qui vieillit : le nombre de personnes de 65 ans et plus a crû six fois plus vite que celui des enfants de 0 à 14 ans, publié le 27 avril 2022 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220427/dq220427a-fra.htm>

8 Statistique Canada – Le Quotidien, Estimations démographiques du Canada au 1^{er} juillet 2023 : la plus forte croissance de la population depuis 1957, publié le 27 septembre 2023 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230927/dq230927a-fra.htm>

9 Statistique Canada – Le Quotidien, Estimations démographiques du Canada au 1^{er} juillet 2023 : la plus forte croissance de la population depuis 1957, publié le 27 septembre 2023 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230927/dq230927a-fra.htm>

Les immigrants contribuent aux croissances démographique et économique

- Les services professionnels, techniques et scientifiques hautement qualifiés ainsi que les secteurs de l'information, de la culture et des loisirs ont connu une augmentation importante du nombre de travailleurs immigrants¹⁰.
- En 2023, les immigrants représentaient 28,9 % de la population active canadienne¹¹.
- L'entrepreneuriat chez les immigrants joue un rôle clé en favorisant la croissance économique par la création d'emplois, en attirant des investissements au Canada et en stimulant l'innovation. Le Canada compte plus de 800 000 travailleurs autonomes immigrants, dont plus de 250 000 ont des employés salariés¹².
- Le Canada est le pays le plus attrayant pour les fondateurs d'entreprises en démarrage dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec des notes élevées dans toutes les dimensions et un visa pour démarrage d'entreprise qui offre la résidence permanente à tous les demandeurs de visa pour démarrage d'entreprise acceptés dès leur arrivée¹³. Le Canada se classe au troisième rang des pays de l'OCDE pour ce qui est d'attirer des entrepreneurs au pays et au dixième rang pour ce qui est d'attirer des travailleurs hautement qualifiés¹⁴.
- En 2023-2024, 62,7 % des immigrants se situaient dans la fourchette des revenus moyens ou supérieurs, soit la même proportion qu'en 2022-2023¹⁵.



10 Champagne et al., Évaluation des effets de la hausse de l'immigration sur l'économie et l'inflation au Canada, 2023, Banque du Canada.

11 Personnes qui sont ou ont été des immigrants reçus ou des réfugiés au Canada. Un immigrant reçu (ou réfugié) est une personne à qui on a accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les citoyens canadiens (y compris la deuxième génération d'immigrants) de naissance et les résidents non permanents ne sont pas des immigrants reçus (ou des réfugiés). Le taux de 28,9 % correspond à une proportion de la population active canadienne où les personnes âgées de 25 à 54 ans sont des personnes qui travaillent ou des personnes sans emploi disponibles pour travailler ou à la recherche active d'un emploi.

12 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, L'immigration, ça compte pour les entreprises :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-ca-compte/assurer-croissance-canada/entreprise.html>

13 OCDE, Débats sur les politiques migratoires, « What are the top OECD destinations for start-up talents? », no. 30, mars 2023, (en anglais seulement) : <https://web.archive.org/2023-03-09/652853-What-are-the-top-OECD-destinations-for-start-up-talents-Migration-Policy-Debates-March-2023.pdf>

14 OCDE, Talent Attractiveness 2023, (en anglais seulement) : <https://www.oecd.org/migration/talent-attractiveness/>

15 La fourchette des revenus moyens ou supérieurs est définie comme supérieure à la mesure de faible revenu, qui correspond à 50 % de la médiane du revenu rajusté des ménages privés, tel que défini par Statistique Canada. Les résultats réels pour cet indicateur sont fondés sur les données sur le revenu des huit années précédentes. Plus précisément, les résultats de 2023-2024 couvrent la période de 2014 à 2021. En 2021, la médiane du revenu après impôt des familles et des personnes seules était de 68 400 \$.

Les immigrants contribuent à la richesse et à l'inclusion de la société canadienne

- Les immigrants récents représentaient près de la moitié de l'augmentation de la proportion de Canadiens détenant un baccalauréat ou un grade plus élevé¹⁶, apportant des perspectives diversifiées et des idées novatrices qui enrichissent le marché du travail canadien et renforcent la capacité du pays en matière de recherche, de développement et de progrès technologique.
- En 2023-2024, 23 % des immigrants et des réfugiés ont fait du bénévolat au Canada.
- Un peu plus de la moitié des nouveaux arrivants interrogés ont déclaré s'impliquer auprès de groupes, d'organisations ou d'associations, notamment des organismes religieux et culturels.

Défis associés à l'immigration : Pressions sur le logement et les services

Malgré son importante contribution, pour que l'immigration réussisse, le logement, l'éducation, les soins de santé, les services de garde d'enfants et d'autres services essentiels doivent suivre le rythme de la croissance prévue de la population. Depuis 2019, les cibles annuelles pour les nouvelles admissions de résidents permanents ont augmenté de près de 41 %, et il y a également eu une augmentation des permis de travail et des permis d'études pour les résidents non permanents¹⁷. Il y a eu une augmentation de 125 % du nombre de demandeurs d'asile entre 2019 et 2023¹⁸.

16 Statistique Canada – Le Quotidien, Le Canada est en tête des pays du G7 pour ce qui est de la main-d'œuvre la plus scolarisée, grâce aux immigrants, aux jeunes adultes et à un solide secteur collégial, mais il subit des pertes importantes de titulaires de certificats d'apprenti dans les principaux domaines de métiers, publié le 30 novembre 2022 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221130/dq221130a-fra.htm>

17 Toni Gravelle, (7 décembre 2023), Le point sur la situation économique : immigration, logement et perspectives d'inflation, Banque du Canada : <https://www.banqueducanada.ca/2023/12/point-situation-economique-immigration-logement-perspectives-inflation/>

18 Demandeurs d'asile – Mises à jour mensuelles d'IRCC : <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/b6cbcf4d-f763-4924-a2fb-8cc4a06e3de4>

Pressions sur le logement

Le Canada traverse une crise du logement, caractérisée par l'offre insuffisante de logements locatifs et familiaux. Dans ce contexte, toute croissance de la population, qui nécessite généralement une augmentation correspondante de l'offre de logements, exerce une pression supplémentaire sur l'offre globale et l'accessibilité des logements¹⁹. Le Canada a connu une baisse de son taux d'inoccupation au cours des dernières années, ce qui indique une pénurie d'appartements et de maisons à louer²⁰. La construction de nouveaux logements n'a pas non plus été en mesure de suivre le rythme de la croissance démographique. En 2023, avec un sommet important d'arrivées d'immigrants, le taux d'inoccupation a atteint un creux historique de 1,5 %²¹, surtout dans les grandes villes comme Montréal, Toronto et Vancouver, où les nouveaux arrivants ont tendance à s'établir²². Le gouvernement du Canada a annoncé un certain nombre de nouvelles mesures visant à encourager la construction de nouveaux logements locatifs dans l'[Énoncé économique de l'automne 2023](#)^{iv}.

Dans le cadre du Programme d'aide au logement provisoire (PALP), le gouvernement fédéral a accordé un peu plus d'un milliard de dollars aux provinces et aux municipalités pour répondre aux pressions extraordinaires en matière de logement temporaire liées à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile depuis 2017. Le budget 2024 propose d'accorder 1,1 milliard de dollars sur trois ans, à partir de 2024-2025, pour prolonger le PALP en mettant l'accent sur des solutions permanentes et durables. Le gouvernement fédéral collabore avec tous les niveaux de gouvernement pour trouver des solutions à long terme afin d'éviter que les demandeurs d'asile ne se retrouvent en situation d'itinérance.

19 Julien Champagne et. Al, (7 décembre 2023), Évaluation des effets de la hausse de l'immigration sur l'économie et l'inflation au Canada : <https://www.banqueducanada.ca/2023/12/note-analytique-personnel-2023-17/>

20 Toni Gravelle, (7 décembre 2023), Le point sur la situation économique : immigration, logement et perspectives d'inflation, Banque du Canada : <https://www.banqueducanada.ca/2023/12/point-situation-economique-immigration-logement-perspectives-inflation/>

21 Toni Gravelle, (7 décembre 2023), Le point sur la situation économique : immigration, logement et perspectives d'inflation, Banque du Canada : <https://www.banqueducanada.ca/2023/12/point-situation-economique-immigration-logement-perspectives-inflation/>

22 Catherine Xhardez, 'Stand by me': competitive subnational regimes and the politics of retaining immigrants, Journal of Ethnic and Migration Studies, 2024, (en anglais seulement) : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2024.2319179>

Répercussions de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) : Accès à des logements abordables et adéquats pour les immigrants

À leur arrivée au Canada, de nombreux nouveaux arrivants se heurtent à des obstacles initiaux qui les empêchent de trouver un logement convenable, tels qu'un accès restreint au crédit, un manque de références canadiennes et une connaissance limitée du paysage local en matière de logement. Un sondage mené auprès d'immigrants à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) a révélé que 63 % des personnes interrogées considéraient les « coûts de logement inabordables » comme un problème²³.

Les immigrants racisés sont peut-être plus enclins que leurs homologues nés au Canada à vivre dans des logements inabordables, ce qui est largement attribuable aux inégalités structurelles au sein du marché du travail. Autrement dit, les immigrants issus de milieux racisés gagnent un revenu inférieur et ont de la difficulté à trouver un logement abordable. Ces écarts sont attribuables à des taux de rémunération plus bas, à une réduction du nombre d'heures de travail, à une vulnérabilité accrue à un emploi précaire et à une incidence plus élevée de chômage par rapport à leurs homologues nés au Canada²⁴. Les immigrantes sont confrontées à des difficultés différentes de celles des hommes immigrants ou des femmes nées au Canada lorsqu'il s'agit de trouver un logement convenable au Canada. Le logement permet également d'accéder à des services essentiels, tels que les transports et l'éducation²⁵, ce qui signifie que les personnes qui ne disposent pas d'un logement adéquat peuvent avoir du mal à accéder à ces systèmes. En fait, l'endroit où l'on vit définit la facilité d'accès à ces services.

Selon les données exhaustives du Système de projection des professions au Canada (SPPC) sur l'information sur le marché du travail (IMT)²⁶, le Ministère prévoit une pénurie de 22 700 travailleurs dans la catégorie des métiers spécialisés jusqu'en 2031. Cela dépasse le nombre de chercheurs d'emploi provenant des décrocheurs, de l'immigration et d'autres besoins de main-d'œuvre. En 2023, le Ministère a ajouté une catégorie professionnelle propre aux métiers spécialisés pour la sélection dans le système Entrée express, dans le cadre du processus de sélection par catégorie. La sélection annuelle moyenne de travailleurs requise pour répondre à la demande de main-d'œuvre jusqu'en 2031 est d'environ 2 520. Les deux rondes menées en 2023 ont permis de sélectionner 2 500 candidats au total. Ces rondes, si elles étaient menées sur une base annuelle, pourraient répondre à la demande du marché du travail prévue par le SPPC jusqu'en 2031.

IRCC continue d'accueillir des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) dans des collectivités partout au pays et de déplacer l'équilibre relatif des arrivées de RPG des grandes villes où les pressions sur le logement sont plus importantes vers les petites et moyennes collectivités qui subissent moins de pressions. En 2023, 12 468 RPG (53 %) étaient destinés à des collectivités de petite et moyenne taille de moins d'un million d'habitants.

23 Pottie-Sherman, Y., Christensen, J., Foroutan, M., & Zhou, S. (2023). Navigating the housing crisis: A comparison of international students and other newcomers in a mid-sized Canadian city. *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, 68(1), 44–56, (en anglais seulement) : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/cag.12869>

24 H. Choi, Kate et Sagi Ramaj, *Ethno-racial and nativity differences in the likelihood of living in affordable housing in Canada*, *Housing Studies*, février 2023, (en anglais seulement) : <https://doi.org/10.1080/02673037.2023.2170988>

25 Statistique Canada, *Le Quotidien, Les conditions de logement des groupes racisés : un aperçu, 2023* : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/230123/dq230123b-fra.pdf?st=cK6PnYhH>

26 Les données de l'IMT sont fondées sur les prévisions, qui comprennent une marge d'erreur dans les prévisions futures. Les chiffres ci-dessus représentent une tendance approximative.

Pressions sur les secteurs de l'éducation et des soins de santé

Les immigrants contribuent au secteur des soins de santé, représentant un travailleur de la santé sur quatre au pays²⁷. Ces personnes jouent un rôle essentiel en appuyant les soins de santé pour les Canadiens de tous âges et en allégeant la pression sur le système de santé du Canada.

En même temps, les nouveaux arrivants au Canada doivent avoir accès à des services d'éducation et de soins de santé. À mesure que de plus en plus de gens arrivent au pays, le besoin de services de santé et d'éducation augmente. Si ces services ne suivent pas le rythme, l'augmentation de l'immigration peut aggraver les pressions existantes sur les systèmes de santé et d'éducation dans certaines régions.

IRCC s'efforce de réduire les pressions sur le système de soins de santé. En 2023, [le Ministère a invité 10 185 travailleurs ayant une expérience de travail dans le domaine des soins de santé^v](#) à présenter une demande dans le cadre d'[Entrée express^{vi}](#), l'un des secteurs clés de la population active du Canada qui fait face à des pénuries sans précédent.

Le [Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et le Programme pilote des aides familiaux à domicile^{vii}](#) offrent des voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs à domicile, avec des éléments du programme visant à réduire les vulnérabilités et la séparations des familles.

En 2023, la [durée de l'expérience professionnelle au Canada requise pour qu'un aidant familial soit admissible à la résidence permanente a été réduite^{viii}](#) de 24 mois à 12 mois. Le Ministère a également mis en œuvre des mesures visant à améliorer les possibilités de transition vers la résidence permanente pour les aides familiaux et les membres de leur famille au Canada. Cela implique l'élimination des plafonds numériques pour chaque profession admissible et la réservation de places pour les demandes d'aides familiaux au Canada qui ont une expérience de travail au Canada et pour les clients ayant des besoins d'adaptation qui ne peuvent pas présenter une demande en ligne.

En date du 30 avril 2024, près de 5 700 aidants naturels et les membres de leur famille sont devenus résidents permanents depuis le lancement du Programme pilote destiné aux gardiens d'enfants en milieu familial et du Programme pilote des aides familiaux à domicile en 2019.

De plus, depuis avril 2023, les médecins qui travaillent selon un modèle de rémunération à l'acte dans le système public de soins de santé sont exemptés de certaines exigences du Programme des travailleurs hautement qualifiés (fédéral) afin de faciliter l'accès à la résidence permanente et d'aider à combler les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé.

27 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, L'immigration, ça compte pour les soins de santé, modifié le 13 décembre 2022 : [L'immigration, ça compte pour les soins de santé – Canada.ca](#).

Les professions réglementées relèvent principalement des provinces et des territoires. Plusieurs provinces et territoires ont pris des mesures pour améliorer le soutien et simplifier les processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers (RTCE) pour les professionnels formés à l'étranger. Le rôle du gouvernement du Canada consiste à coordonner et à faciliter l'interaction et le soutien avec les intervenants (prêts, financement, politiques et lois fédérales, etc.) afin qu'il soit plus facile pour les nouveaux arrivants d'obtenir la reconnaissance de leurs titres de compétences. En sa qualité de ministère fédéral responsable de la RTCE, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a **investi 86 millions de dollars dans 15 projets**^{ix} pour le **Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers**^x afin d'offrir aux professionnels formés à l'étranger le soutien et l'expérience dont ils ont besoin pour saisir les occasions qui se présentent dans le secteur des soins de santé au Canada. La priorité d'IRCC est de promouvoir l'information sur la RTCE afin de permettre aux immigrants et aux nouveaux arrivants potentiels de faire des choix éclairés et d'amorcer le processus de RTCE le plus tôt possible. Grâce au financement de la RTCE dans l'Énoncé économique fédéral 2022, IRCC a investi dans le Programme d'établissement afin d'aider les nouveaux arrivants dans les professions de la santé pour la formation linguistique et les services d'aide à l'emploi. Dans le cadre de l'appel de propositions du Programme d'établissement de 2024, lorsque de nouvelles ententes de financement seront en place à compter du 1er avril 2025, des fonds seront attribués aux organisations qui travaillent avec plusieurs professions exigeant plus de soutien de la part du secteur, y compris les professions de la santé.

Le défi de la reconnaissance des titres de compétences étrangers

Les données du recensement de 2021 montrent que les talents de certains immigrants sont sous-utilisés, puisque plus du quart de tous les immigrants détenant un diplôme étranger occupaient des emplois qui exigent au plus un diplôme d'études secondaires. Il s'agit du double du taux de surqualification observé chez les diplômés nés au Canada ou formés au Canada²⁸.

IRCC travaille en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, qui sont responsables de l'accréditation et de la reconnaissance des titres de compétences dans leurs domaines par l'entremise de leurs organismes de réglementation, afin de coordonner la reconnaissance des titres de compétences étrangers, y compris dans le secteur de la santé, et les processus de sélection des immigrants au moyen de programmes et de projets pilotes régionaux.

IRCC utilise l'évaluation des compétences linguistiques et l'évaluation des diplômes d'études (EDE), deux éléments essentiels du processus de RTCE, comme preuve des exigences minimales du programme et pour gagner des points dans Entrée express. Ce processus diffère des processus de RTCE que les organismes de réglementation utilisent pour autoriser la pratique dans les professions réglementées. IRCC cherche des moyens d'harmoniser les exigences fédérales en matière d'immigration économique avec les processus d'obtention du permis d'exercice, dans la mesure du possible, en faisant progresser la désignation, aux fins d'immigration, de certaines évaluations des compétences linguistiques propres à un domaine utilisées par les organismes de réglementation dans des secteurs clés, en commençant par les évaluations des compétences linguistiques spécialisées utilisées pour les infirmières et les médecins. Le Ministère continue également de chercher activement des propositions pour augmenter le nombre d'organisations professionnelles désignées d'EDE.

28 Statistique Canada, Le Quotidien, Le Canada est en tête des pays du G7 pour ce qui est de la main-d'œuvre la plus scolarisée, grâce aux immigrants, aux jeunes adultes et à un solide secteur collégial, mais il subit des pertes importantes de titulaires de certificats d'apprenti dans les principaux domaines de métiers, en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221130/dq221130a-fra.htm>

Étant donné que, dans le système Entrée express, plus de points sont accordés aux candidats en fonction de l'expérience de travail, des études et des offres d'emploi au Canada, cela pourrait accroître la probabilité de sélection de professionnels prêts à exercer. Le Ministère a lancé une campagne dans les médias sociaux visant à faire connaître les processus de RTCE pour les professions réglementées au Canada. Cela s'appuie sur les ressources d'information que le Ministère a fournies aux résidents permanents éventuels, notamment au moyen d'une lettre aux demandeurs d'Entrée express et d'une nouvelle fiche de renseignements sur la RTCE. En juin 2023, le Ministère a mis en œuvre une politique d'intérêt public temporaire accordant à une cohorte sélectionnée de travailleurs étrangers temporaires la possibilité d'étudier sans permis d'études pendant une période limitée. À l'heure actuelle, les travailleurs étrangers qui viennent au Canada pour travailler temporairement ne peuvent pas s'inscrire à un programme d'études d'une durée supérieure à six mois, sauf s'ils demandent et obtiennent un permis d'études. Cette situation constitue un obstacle

pour les personnes qui souhaitent améliorer leur éducation et obtenir plus de formation, notamment celles qui ont besoin d'acquérir des compétences ou de suivre des programmes pour valider leurs titres de compétences étrangers dans le cadre de programmes qui durent plus de six mois. Il s'agit d'une mesure pilote qui évalue la faisabilité d'autoriser les travailleurs étrangers temporaires à étudier afin d'élargir leurs perspectives d'emploi et d'augmenter leurs chances de passer au statut de résident permanent. Les titulaires d'un permis de travail valide et dont la demande associée à ce permis de travail a été reçue au plus tard le 7 juin 2023 ou qui ont demandé une prolongation de permis de travail à cette date sont admissibles à étudier sans permis d'études jusqu'à ce que leur demande de renouvellement de permis de travail soit refusée, à l'expiration de leur permis de travail ou à l'expiration de la politique d'intérêt public, selon la première de ces éventualités.

Résidents temporaires : programmes et volumes

Le Canada reconnaît l'importance de l'immigration temporaire, notamment les avantages sociaux, culturels et économiques importants que les résidents temporaires peuvent apporter au tissu de nos collectivités. Toutefois, limiter les volumes permettra de mieux servir le pays ainsi que les résidents temporaires tout au long de leur séjour.

Étudiants étrangers

IRCC facilite l'entrée des étudiants qui souhaitent étudier dans un établissement d'enseignement canadien désigné. Les étudiants autorisés à étudier au Canada reçoivent un permis d'études.

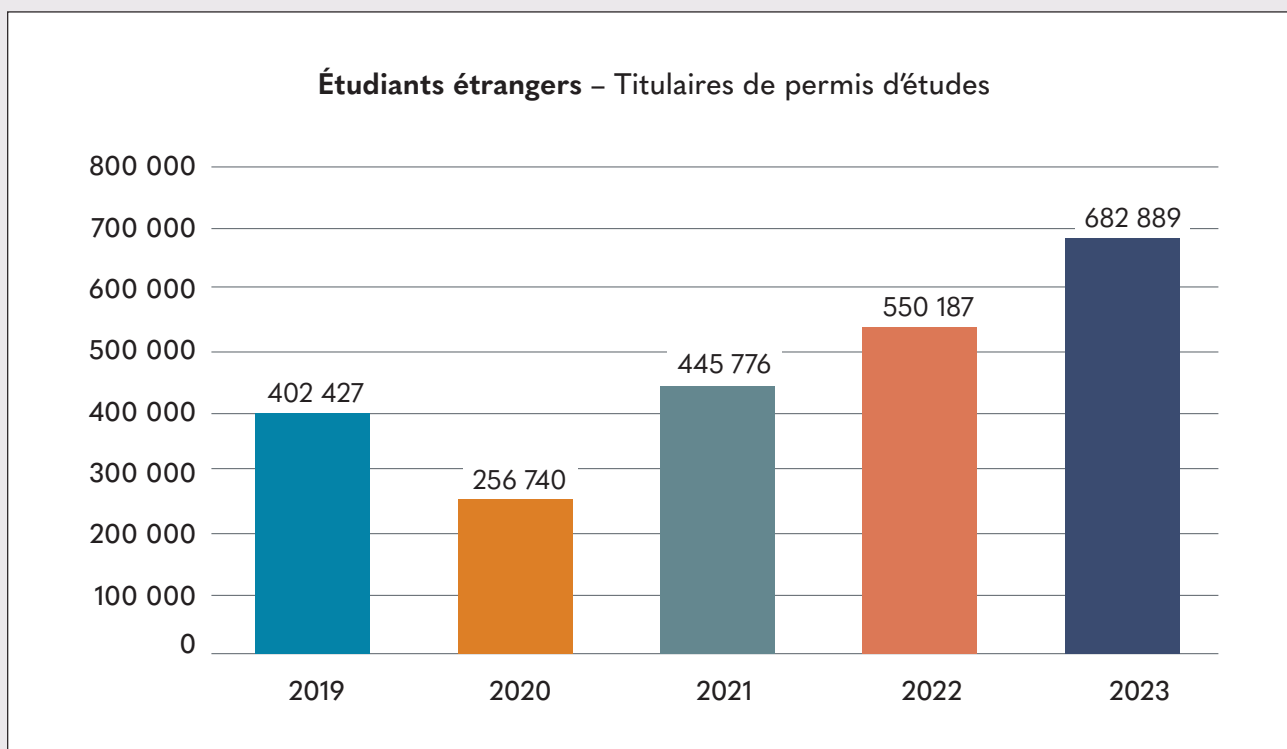
En 2023, 682 889 titulaires de permis d'études sont entrés au Canada. De ce nombre, 319 991 étaient des femmes et 362 824 étaient des hommes. De ce nombre, 319 991 étaient des femmes et 362 824 étaient des hommes. Un plus grand nombre de titulaires de permis d'études font maintenant la transition vers la résidence permanente. En fait, en 2023, 25 605 titulaires de permis d'études se sont vu accorder la résidence permanente, une augmentation de 30 % par rapport à 2022.

Le Canada reconnaît les avantages sociaux, culturels et économiques considérables que les étudiants étrangers apportent au pays.

Au cours de l'année 2023, IRCC a procédé à un examen du Programme des étudiants étrangers afin de moderniser et de renforcer l'intégrité du programme. À la suite de cet examen et pour freiner une croissance insoutenable, [divers changements de politiques](#)^{xi} ont été annoncés pour s'assurer que les étudiants qui arrivent au Canada sont prêts à réussir, pour garantir un meilleur passage de la résidence temporaire à la résidence permanente, et pour alléger les pressions sur les services au Canada. Il s'agit notamment :

- Depuis décembre 2023, les établissements d'enseignement postsecondaire désignés (EED) doivent [vérifier l'authenticité des lettres d'acceptation dans un portail sécurisé](#)^{xii} pour qu'IRCC puisse mieux détecter les cas de fraude.
- L'annonce qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, les demandeurs de permis d'études devront satisfaire à [une exigence financière](#)^{xiii} actualisée qui reflète mieux le coût de la vie actuel et pour s'assurer que ces derniers seront financièrement en mesure de vivre au Canada.

- [IRCC a imposé un plafond au nombre de demandes de permis pour les étudiants étrangers](#)^{xiv} afin d'assurer une croissance durable du Programme des étudiants étrangers sur une période de deux ans. En 2024, le plafond est basé sur un modèle de croissance nette zéro et devrait mener à environ 360 000 permis d'études approuvés, ce qui représente une réduction de 35 % par rapport aux chiffres enregistrés en 2023.

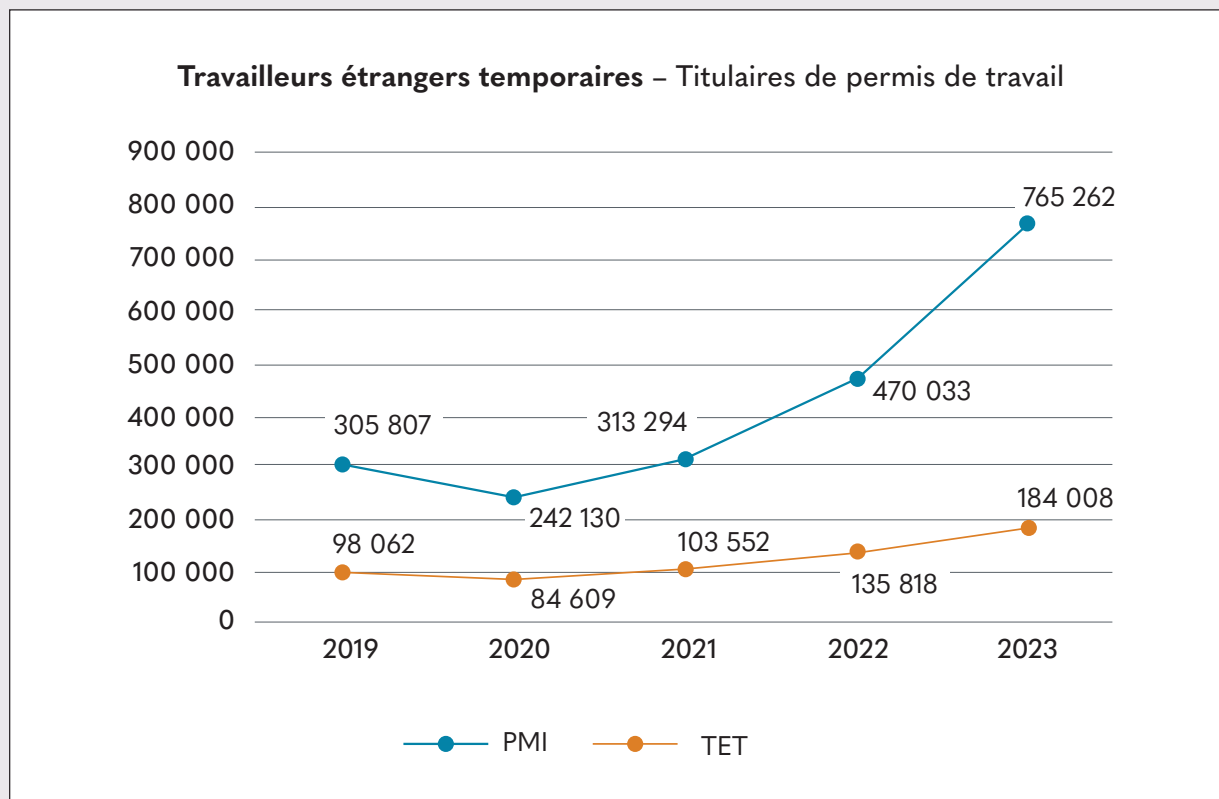


Travailleurs étrangers temporaires

IRCC facilite l'entrée responsable des étrangers qui cherchent un emploi temporaire au Canada.

Par sa gestion du [Programme de mobilité internationale \(PMI\)](#)^{xv} et son administration conjointe du [Programme des travailleurs étrangers temporaires \(TET\)](#)^{xvi} avec EDSC, IRCC appuie l'entrée efficace et responsable des travailleurs étrangers temporaires sur le marché canadien. Le PMI permet aux employeurs d'embaucher un travailleur étranger temporaire sans obtenir une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), tandis que le Programme des TET est conçu pour l'embauche de travailleurs étrangers temporaires qui ont besoin d'une EIMT.

En 2023, 184 008 personnes (35 356 femmes, 148 648 hommes, un d'un autre genre et trois non spécifiés) ont reçu un permis de travail dans le cadre du Programme des TET et 765 262 personnes (356 567 femmes, 408 619 hommes, 33 d'un autre genre et 43 non spécifiées) ont obtenu un permis de travail principalement à des fins professionnelles dans le cadre du PMI²⁹. Cela représente une augmentation de 341 877 nouveaux permis par rapport à 2022.



Les titulaires de permis de travail temporaire continuent de faire la transition vers la résidence permanente en reconnaissance de leurs compétences et de leur contribution à l'économie canadienne. Le Ministère a continué de mettre l'accent sur l'augmentation des possibilités de transition vers la résidence permanente et le renforcement de la capacité du Canada à répondre à un éventail de besoins en matière de main-d'œuvre. En 2023, le Ministère a accordé la résidence permanente à 156 580 titulaires de permis de travail temporaire, soit une augmentation de 49 % par rapport à l'année précédente. De ce nombre, 70 767 étaient des femmes et 85 813 étaient des hommes. Cette augmentation du nombre de résidents permanents suit la croissance globale des titulaires de permis de travail temporaires.

²⁹ Il est possible que le total des titulaires d'un seul permis ne corresponde pas à la somme des titulaires de permis de chacune des catégories, étant donné qu'une personne peut être titulaire de plus d'un type de permis durant une même période.

Immigration permanente au Canada

En 2023, le Canada a accueilli 471 808 immigrants, soit 7,8 % de plus qu'en 2022. De ce nombre, 237 031 étaient des femmes, 234 758 étaient des hommes, 17 étaient d'un autre genre et deux étaient non spécifiés.

Immigration économique

Le Canada a divers programmes d'immigration pour attirer des gens de talent et en faire profiter les collectivités de tout le pays. Les programmes sont fondés sur la croissance économique, le regroupement familial et les interventions humanitaires. En 2023, le délai de traitement pour la catégorie de l'immigration économique était de cinq mois comparativement à quatre mois en 2022³⁰.

Voici quelques-uns de ces programmes :

- Le **Programme des candidats des provinces**^{xvii} permet aux travailleurs qui possèdent les compétences, l'éducation et l'expérience de travail nécessaires de contribuer à l'économie d'une province ou d'un territoire. En 2023, 108 619 candidats des provinces et leur famille (50 166 femmes et 58 453 hommes) ont été admis dans le cadre du Programme des candidats des provinces, comparativement à 88 257 personnes en 2022. Cela a représenté une source importante d'immigration économique en 2023 (46 % des admissions totales de l'immigration économique, à l'exclusion des admissions de l'immigration économique au Québec et au Nunavut). Dans l'ensemble, 90 % des candidats des provinces qui sont arrivés en 2021 sont restés dans leur province ou territoire prévu à la fin de cette année-là. En 2023, le délai de traitement des demandes d'Entrée express était de 8 mois, comparativement à 16 mois en 2022. Pour les autres types de demandes, le délai de traitement était de 16 mois comparativement à 23 mois en 2022.
- Le **Programme d'immigration au Canada atlantique**^{xviii} (PIA) est une voie d'accès à la résidence permanente à l'intention des travailleurs étrangers qualifiés et les diplômés étrangers qui veulent travailler et vivre dans une des quatre provinces atlantiques du Canada. Le programme aide les employeurs à embaucher des candidats qualifiés pour occuper des postes qu'ils n'ont pas été en mesure de pourvoir à l'échelle locale. En 2023, le programme a accueilli 3 636 demandeurs principaux et leur famille (1 726 femmes et 1 910 hommes). Le délai de traitement en 2023 était de 6 mois, comparativement à 4 mois en 2022.
- Le **Programme de visa pour démarrage d'entreprise**^{xix} cible les entrepreneurs immigrants qui possèdent les compétences et le potentiel nécessaires pour mettre des entreprises sur pied au Canada (hors Québec). Au total, 1 468 entrepreneurs et leur famille ont été admis dans cette catégorie en 2023. Le délai de traitement de ce programme était de 37 mois en 2023 comparativement à 32 mois en 2022.

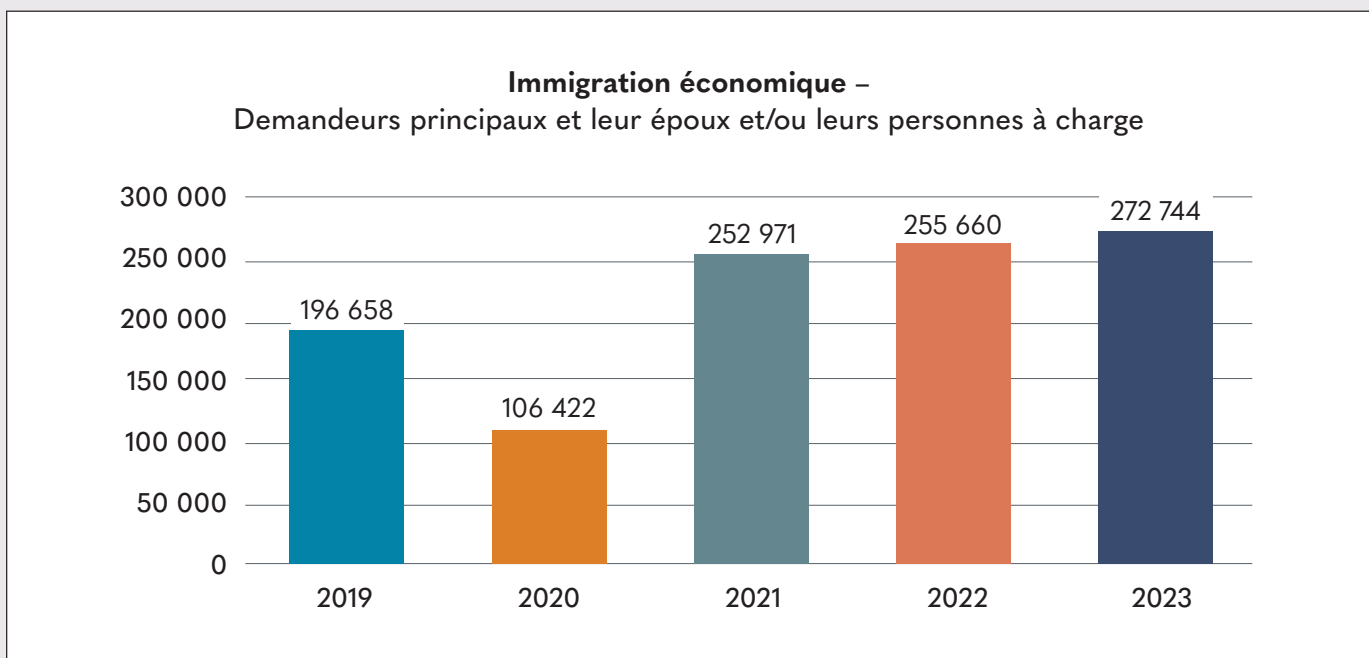
30 Les délais de traitement renvoient à la période au cours de laquelle 80 % des demandes reçues ont été traitées par IRCC pour une période donnée de 12 mois.

- Le **Programme pilote sur l'agroalimentaire**^{xx} offre une voie vers la résidence permanente pour les travailleurs expérimentés non saisonniers des secteurs de la production de champignons et de cultures en serre, de la transformation de la viande et de l'élevage du bétail. La durée du **Programme pilote sur l'agroalimentaire a été prolongée**^{xxi} jusqu'au 14 mai 2025, ce qui a facilité davantage l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs et leurs familles. En 2023, 1 565 personnes (690 femmes et 875 hommes) ont été admises au Canada dans le cadre du Programme pilote sur l'agroalimentaire. En 2023, le délai de traitement était de 8 mois, comparativement à 14 mois en 2022.
- Le **Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique**^{xxii} (PVAME) est le parcours complémentaire du Canada pour la mobilité de la main-d'œuvre chez les réfugiés. Il aide les réfugiés qualifiés et d'autres personnes déplacées à immigrer au Canada en se prévalant des programmes économiques, et donne aux employeurs accès à un nouveau bassin mondial de talents. À la fin de 2023, 103 personnes avaient été admises au Canada dans le cadre du PVAME.
- Le **Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord**^{xxiii} vise à faire bénéficier les communautés rurales et du Nord des avantages de l'immigration économique par la création d'une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés qui souhaitent vivre et travailler dans l'une des **communautés participantes**^{xxiv}. En 2023, 2 855 personnes (1 282 femmes et 1 573 hommes) ont été sélectionnées dans le cadre du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, comparativement à 1 345 demandeurs principaux et leur famille en 2022. En 2023, le délai de traitement était de 7 mois, comparativement à 8 mois en 2022.

Entrée express^{xxv} est le système de gestion des demandes du Canada pour le **Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)**^{xxvi}, les **métiers spécialisés (fédéral)**^{xxvii}, la **catégorie de l'expérience canadienne**^{xxviii} et une partie du Programme des candidats des provinces. Entrée express aide à gérer la réception des demandes de résidence permanente dans le cadre des principaux programmes d'immigration économique, tout en facilitant la sélection des personnes les plus susceptibles de réussir sur le plan économique. À l'été 2023, une amélioration à Entrée express, appelée **Sélection axée sur les catégories**^{xxix}, a été lancée pour compléter les rondes générales et les rondes propres à des programmes en invitant les candidats dont la sélection peut appuyer les priorités économiques. À la suite d'un processus de consultation publique, le ministre a établi six catégories conçues pour soutenir la croissance économique et aider à combler les pénuries de main-d'œuvre à long terme dans les collectivités partout au Canada, y compris dans les communautés francophones en situation minoritaire. Les candidats ayant de l'expérience de travail dans des professions admissibles dans les catégories suivantes ont été invités à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre d'une sélection par catégorie en 2023, soit les professions de la santé, des domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), les métiers spécialisés, les professions du secteur des transports, et celle des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. La première sélection par catégorie a eu lieu en juin 2023. Au total, il y a eu 17 rondes de sélection par catégorie en 2023.

L'an dernier, le Canada a admis 120 822 demandeurs principaux et les membres de leur famille qui les accompagnent (56 888 femmes et 63 934 hommes) à titre de résidents permanents au moyen d'Entrée express.

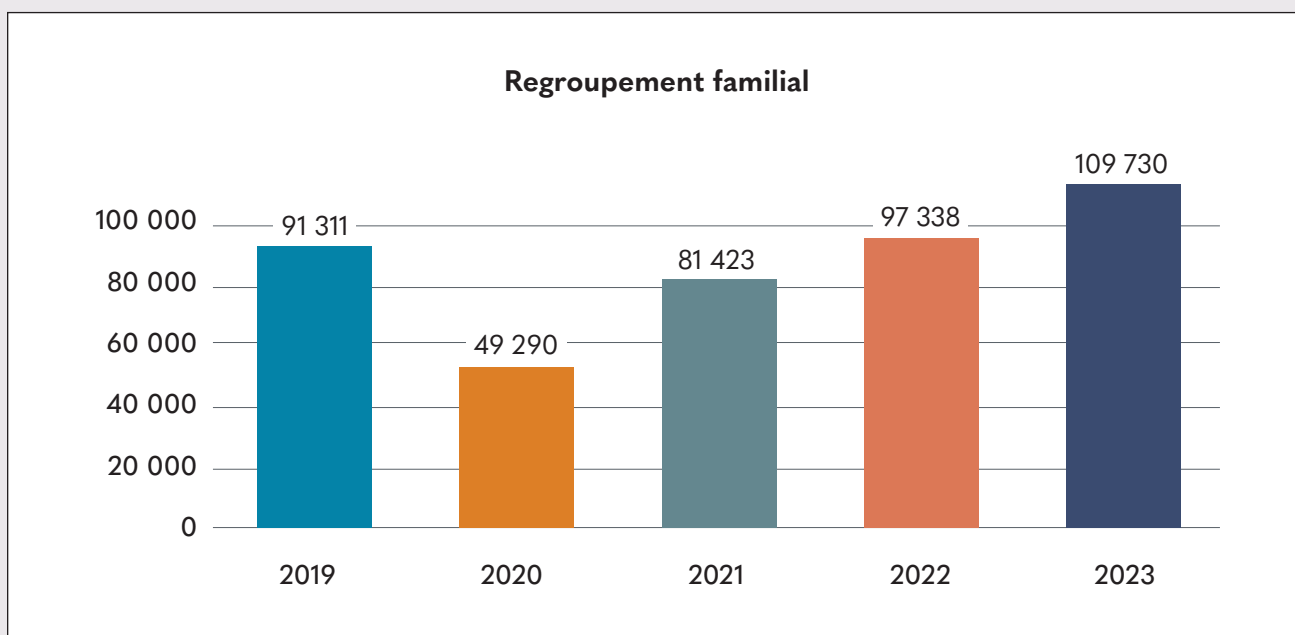
La catégorie de l'immigration économique est la principale source d'admissions de résidents permanents, avec environ 58 % de toutes les admissions en 2023. En 2023, le nombre de personnes admises au Canada au titre de la catégorie économique s'élevait à 272 744, soit 6,7 % de plus qu'en 2022. De ce nombre, 127 961 femmes ont été admises au Canada dans la catégorie économique, comparativement à 144 783 hommes.



Regroupement familial

Le regroupement familial est un pilier du système d'immigration du Canada. Le Canada est toujours déterminé à aider les citoyens canadiens et les résidents permanents à parrainer certains membres de leur famille³¹ pour qu'ils viennent au Canada à titre de résidents permanents, ce qui apportera de nombreux avantages économiques, sociaux et culturels aux collectivités de l'ensemble du pays. Les parrains assument la responsabilité financière de la personne pendant une période définie. En 2023, 109 730 personnes (65 609 femmes, 44 115 hommes, quatre d'un autre genre et deux non spécifiées) ont été admises dans cette catégorie, ce qui représente une augmentation de 12,7 % par rapport à 2022.

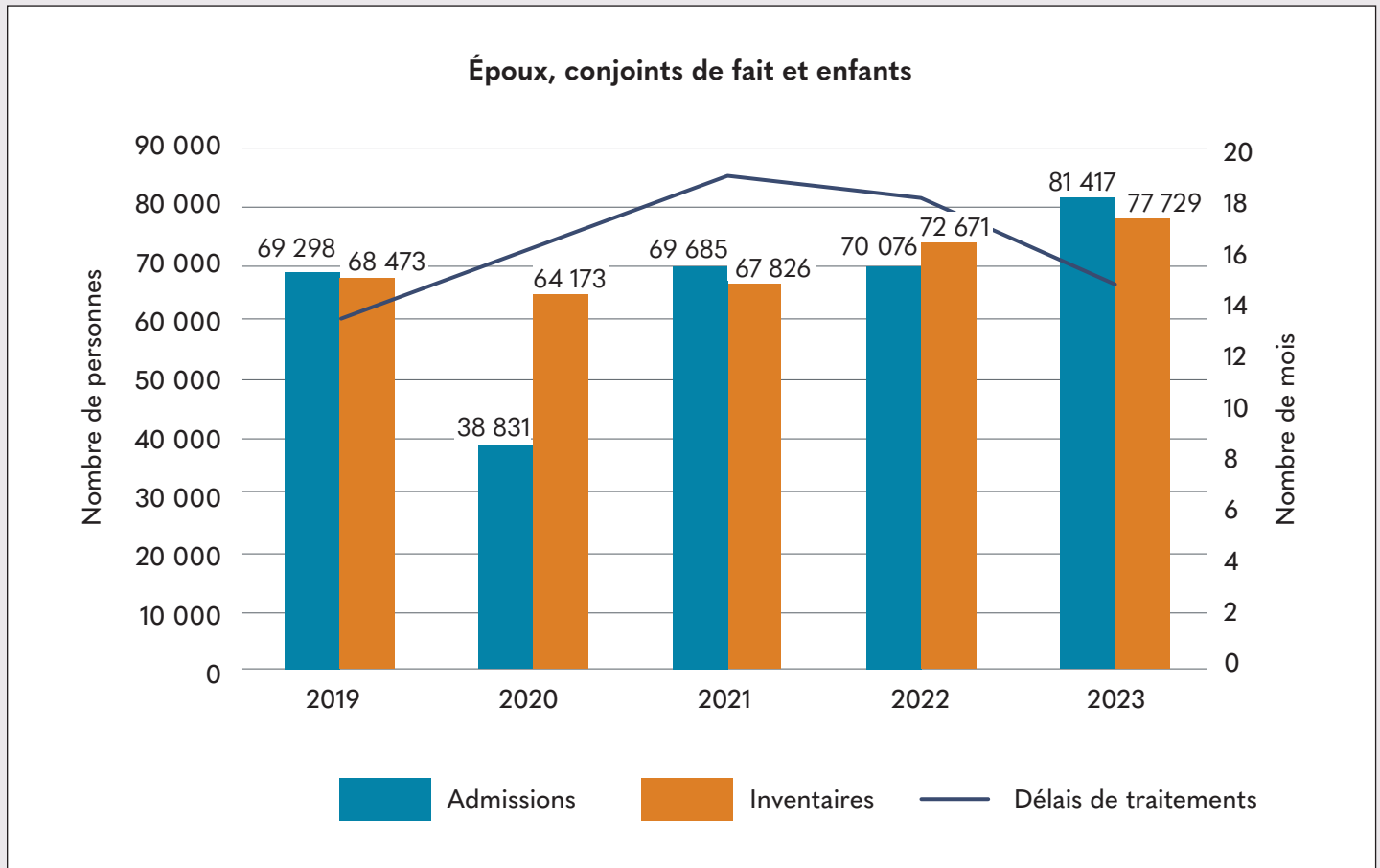
En 2023, le [Canada a annoncé de nouvelles mesures visant à renforcer le regroupement familial](#)^{xxx}, notamment un traitement plus rapide des [demandes de visa de résident temporaire](#)^{xxxi} (VRT) pour certains conjoints, de nouveaux outils de traitement spécialisés pour certains époux demandeurs de VRT, un nouveau permis de travail ouvert pour les demandeurs de la catégorie des conjoints et des familles et des prolongations de permis de travail ouverts pour les titulaires de permis de travail ouverts expirant entre le 1^{er} août et la fin de l'année 2023.



31 Les membres de la famille comprennent les époux, les partenaires, les enfants (enfants adoptés et ceux devant l'être), les parents, les grands-parents et certains autres membres de la famille.

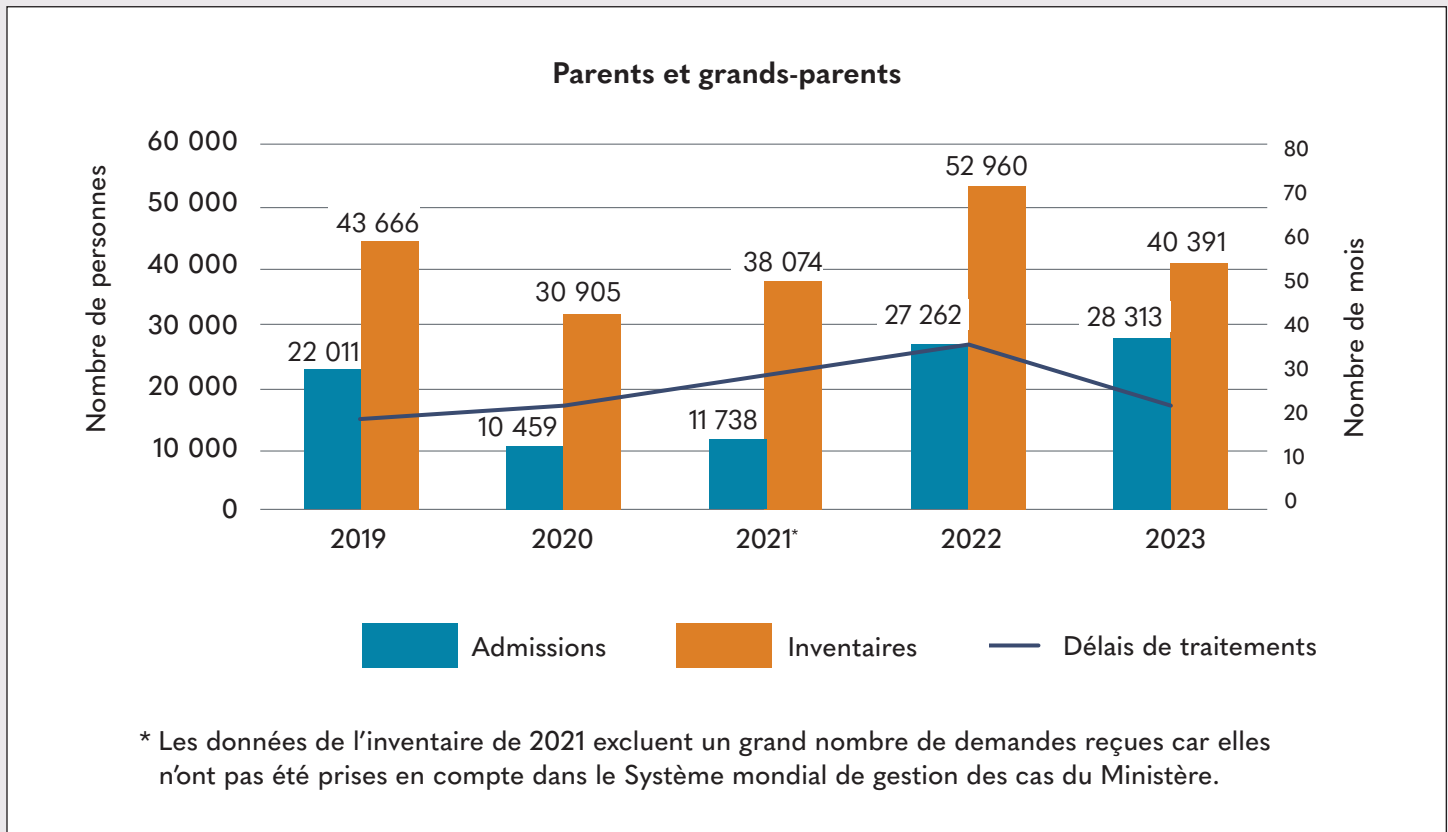
Époux, conjoints de fait et enfants à charge parrainés

En 2023, 81 417 époux, conjoints de fait et enfants sont devenus résidents permanents, comparativement à 70 076 en 2022. De ce nombre, 48 702 étaient des femmes, 32 709 étaient des hommes, quatre étaient d'un autre genre et deux étaient non spécifiés. En 2023, les délais de traitement des demandes de résidence permanente d'époux (à l'exception du Québec) étaient de 15 mois, comparativement à 18 mois pour la même période en 2022.



Parents et grands-parents parrainés

IRCC a continué de recevoir des demandes de parrainage de parents et de grands-parents. En 2023, 28 313 personnes (16 907 femmes et 11 406 hommes) ont été admises dans la catégorie des parents et des grands-parents, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 2022.



Les parents ou les grands-parents peuvent également présenter une demande de super visa, c'est-à-dire un visa à entrées multiples qui permet aux parents et aux grands-parents de retrouver leur famille d'accueil au Canada pendant de longues périodes. En 2023, le Ministère a approuvé 73 113 demandes de super visa pour les parents et les grands-parents, dont 39 % étaient des hommes et 61 % des femmes. En 2023, le délai de traitement était de 24 mois comparativement à 36 mois en 2022.

Considérations d'ordre humanitaire

La résidence permanente peut être accordée pour des motifs d'ordre humanitaire au cas par cas ou pour des motifs d'intérêt public dans des circonstances exceptionnelles. En 2023, 14 355 résidents permanents ont été admis dans le cadre de ces volets discrétionnaires³². De ce nombre, 7 556 étaient des femmes et 6 799 étaient des hommes. En 2022, un total de 10 199 personnes ont été admises au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire ou d'intérêt public. Cela représente une augmentation de 41 % de 2022 à 2023. Le délai de traitement pour cette catégorie était de 16 mois, comparativement à 11 mois en 2022.

³² Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des motifs d'ordre humanitaire, pour des raisons d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis.

Réfugiés et personnes protégées

En 2023, 74 979 réfugiés et personnes protégées ont été admis à titre de résidents permanents. De ce nombre, 35 905 étaient des femmes, 39 601 étaient des hommes et 13 étaient d'un autre genre. En 2022, 74 342 réfugiés et personnes protégées ont été admis à titre de résidents permanents. Cela représente une augmentation de 1 % de 2022 à 2023.

Réfugiés réinstallés

Chaque année, IRCC facilite l'admission d'un nombre ciblé de résidents permanents dans la catégorie de la réinstallation des réfugiés. Le Ministère offre une protection aux réfugiés au sens de la Convention qui se trouvent hors de leur pays d'origine et ne peuvent y retourner en raison de craintes de persécution fondées sur la race, la religion, la nationalité ou d'appartenance à un groupe social particulier ou d'opinions politiques.

En 2023, le Canada a poursuivi sa tradition de chef de file mondial en matière de réinstallation des réfugiés en accueillant un total de 51 081 réfugiés réinstallés (24 037 femmes, 27 035 hommes et 9 personnes d'un autre genre), notamment :

- 23 311 réfugiés pris en charge par le gouvernement
- 27 660 réfugiés parrainés par le secteur privé
- 110 réfugiés dans le cadre du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)³³, qui permet aux groupes de parrainage et au gouvernement de soutenir conjointement les réfugiés réinstallés identifiés par l'[Agence des Nations Unies pour les réfugiés](#)^{xxxii} (HCR).

En 2023, le [Canada a doublé le nombre de places allouées aux défenseurs des droits de la personne](#)^{xxxiii} et réinstalle désormais jusqu'à 500 défenseurs et membres de leur famille chaque année en partenariat avec le HCR, ProtectDefenders.eu et Front line Defenders. Le Canada a également annoncé un nouveau partenariat avec [Rainbow Railroad](#)^{xxxiv} pour protéger et accueillir davantage de personnes LGBTQI+ à risque et leurs familles au Canada, et a travaillé avec l'organisation tout au long de l'année 2023 pour offrir la formation et l'orientation nécessaires à Rainbow Railroad pour assumer son nouveau rôle de partenaire de référence dans le cadre du programme de réfugiés pris en charge par le gouvernement en 2024. En décembre 2023, en reconnaissance des défis auxquels les Yazidis et d'autres survivants de Daesh réinstallés au Canada ont été confrontés et pour soutenir leur intégration et leur établissement continu, le Canada a lancé une [nouvelle politique publique temporaire](#)^{xxxv} pour réunir les membres de la famille à l'étranger avec ceux qui se trouvent au Canada.

³³ Le programme RDBV est axé sur le parrainage. Le nombre de réfugiés réinstallés par le biais du programme RDBV dépend directement de la demande des parrains. Plusieurs partenaires ont lancé un projet visant à soutenir les groupes de parrainage et à promouvoir un plus grand nombre de parrainages de réfugiés à l'échelle mondiale. IRCC s'adapte et répond à l'intérêt des Canadiens pour le programme et encourage la participation.

En 2023, le Canada a accueilli 46 528 réfugiés réinstallés. Cela représente une augmentation de 10 % de 2022 à 2023.

Catégories	Délai de traitement 2022	Délai de traitement 2023
Réfugiés pris en charge par le gouvernement fédéral	28 mois	25 mois
Réfugiés pris en charge par le gouvernement du Québec	43 mois	39 mois
Réfugiés parrainés par le secteur privé	36 mois	38 mois

Personnes protégées au Canada

Les personnes protégées au Canada (PPAC) peuvent demander la résidence permanente au Canada et inclure dans la demande leurs personnes à charge qui sont au Canada et à l'étranger. Les PPAC comprennent les réfugiés au sens de la Convention, les personnes ayant besoin de protection selon la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), les personnes dont les examens des risques avant renvoi sont favorables, et les résidents temporaires protégés. En 2023, 23 898 personnes ont obtenu la résidence permanente au titre de la catégorie des personnes protégées au Canada et des personnes à charge à l'étranger. De ce nombre, 11 868 étaient des femmes, 12 026 étaient des hommes et quatre étaient d'un autre genre. En 2022, 27 814 personnes ont obtenu la résidence permanente au titre de la catégorie des personnes protégées au Canada et des personnes à charge à l'étranger. Cela représente une diminution de 14 % de 2022 à 2023. En 2023, le délai de traitement pour les personnes à charge à l'étranger au titre de la catégorie des personnes protégées était de 46 mois, comparativement à 42 mois en 2022. Pour les personnes protégées ayant obtenu le droit d'établissement au Canada, le délai de traitement était de 25 mois, comparativement à 22 mois en 2022.

Demandes d'asile

Le système d'octroi de l'asile au Canada est chargé de recevoir et d'enregistrer les demandes d'asile présentées au Canada, de déterminer l'admissibilité d'un renvoi devant la CISR, d'effectuer des contrôles de sécurité, de fournir une protection aux personnes considérées comme ayant besoin de protection, à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières du Canada, et de renvoyer les personnes qui n'ont pas besoin de protection. Le Canada a reçu 143 370 demandeurs d'asile au Canada en 2023 dans différents points d'entrée et bureaux intérieurs. Ce nombre était de 91 710 en 2022. Cela représente une augmentation de 56 % de 2022 à 2023. Au cours de la période de huit semaines se terminant en décembre 2023, 80 % des décisions relatives à l'admissibilité ont été rendues en 77 jours ou moins.

En raison du volume de demandes d'asile non authentiques en provenance du Mexique, des travaux ont été entamés en vue de mettre en place une obligation partielle de visa pour les ressortissants mexicains. Depuis l'élargissement de l'Entente sur les tiers pays sûrs en mars 2023, le nombre d'arrivées irrégulières a considérablement diminué.

Services d'établissement et de réinstallation réussis

Il est essentiel d'assurer des services d'établissement et de réinstallation efficaces, adaptés et conformes aux besoins locaux afin de soutenir l'intégration des nouveaux arrivants. Au moyen d'accords de contribution, IRCC finance des fournisseurs de services partout au Canada (à l'extérieur du Québec³⁴), y compris des organismes d'aide aux immigrants et des organismes de services sociaux, afin d'offrir une gamme diversifiée de services d'établissement, notamment pour ce qui suit : aider les nouveaux arrivants à acquérir des connaissances sur la vie et l'emploi au Canada, améliorer leur maîtrise des langues officielles, se préparer à entrer sur le marché du travail, favoriser des liens communautaires significatifs et bâtir des collectivités accueillantes et inclusives.

En novembre 2023, IRCC a lancé un appel de propositions pour financer les fournisseurs de services d'établissement et de réinstallation sur une période de cinq ans, soit de 2025 à 2030. L'appel de cette année met l'accent sur des domaines clés, notamment les investissements visant à soutenir les objectifs de vérité et de réconciliation, l'élargissement du parcours d'intégration des francophones pour les nouveaux arrivants francophones hors du Québec et l'amélioration des programmes destinés aux communautés racialisées, aux personnes 2ELGBTQI+ et aux autres personnes sous-représentées. Il s'appuiera également sur les progrès récents en tirant parti de la technologie et des partenariats pour offrir des services plus efficaces tout en maintenant un soutien de grande qualité pour les clients.

En 2023, IRCC a publié son [Rapport sur les résultats en matière d'établissement^{xxxvi}](#), qui résume les réalisations et les résultats de l'ensemble du secteur de l'établissement au cours des deux années précédentes, ainsi que les résultats des nouveaux arrivants qui étaient admissibles aux mesures de soutien à l'établissement (clients et non-clients). Parmi les principaux indicateurs de réussite, mentionnons que la plupart des clients (85 %) ont pu accéder au Programme d'établissement sans obstacle, et que la majorité des clients ont déclaré que le programme les a aidés dans leur parcours d'établissement. En général, les clients qui ont eu recours aux services d'établissement ont déclaré avoir amélioré davantage leurs compétences que les non-clients, par exemple dans les domaines des compétences en anglais, de la connaissance des sujets liés à l'emploi et de la connaissance de la vie au Canada.

34 Le gouvernement du Québec administre les services d'établissement et de réinstallation au Québec. Le gouvernement fédéral accorde une subvention annuelle au Québec pour compenser la province pour la prestation de services d'établissement et d'intégration dans la province.

Immigration francophone hors Québec

La modernisation de la [Loi sur les langues officielles](#) (LLO)^{xxxvii} en 2023 fait de l'immigration francophone une priorité clé et permanente pour IRCC. La LLO exige que le Ministère adopte une [Politique en matière d'immigration francophone](#)^{xxxviii} pour favoriser la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. En 2023, IRCC a élaboré la Politique et, dans le cadre de ce processus, le Ministère a tenu des consultations pour comprendre les perspectives, les priorités et les défis auxquels font face les intervenants de la communauté francophone, les provinces et les territoires, ainsi que les homologues des principaux ministères fédéraux.

Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028

Dirigé par Patrimoine canadien, le [Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration](#)^{xxxix} a été publié en avril 2023. Le Plan d'action comprend un investissement de 137,2 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer sept mesures précises dans l'ensemble du continuum de l'immigration francophone et permet à IRCC d'appuyer l'engagement du gouvernement à rétablir et à accroître le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire.

Cibles d'admissions pour les résidents permanents francophones à l'extérieur du Québec

En 2023, 19 636 résidents permanents francophones ont été admis au Canada à l'extérieur du Québec, ce qui représente 4,7 % de tous les résidents permanents admis au Canada à l'extérieur du Québec et dépasse la cible de 4,4 %. Fort de cette réalisation, en 2023, IRCC a adopté une nouvelle approche pour élaborer sa cible pour les résidents permanents francophones, avec une cible annuelle et croissante pour les résidents permanents francophones à l'extérieur du Québec intégrée au Plan des niveaux d'immigration pluriannuel. La cible d'admission pour 2024 est de 6 % et passera à 8 % d'ici 2026.

En 2023, les résidents permanents francophones à l'extérieur du Québec ont été admis dans toutes les catégories d'immigration clés, la majorité provenant de la catégorie économique.

Catégorie de l'immigration économique : 15 593

Parrainage par la famille : 1 851

Réfugiés réinstallés et personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger : 1 934

Autres immigrants : 258

Total : 19 636

Recours à l'immigration francophone pour répondre aux besoins du marché du travail

En 2023, IRCC a apporté des modifications pour [adapter le système Entrée express du Canada afin d'offrir une voie simplifiée et efficace aux immigrants qualifiés francophones ou bilingues](#)^{xi}.

De plus, en 2023, le [Programme de mobilité francophone](#)^{xii} a été élargi (de façon temporaire pour deux ans) afin de permettre aux employeurs canadiens de proposer des offres d'emploi aux candidats admissibles qui maîtrisent modérément le français, à l'exclusion des postes du secteur agricole primaire. En 2023, 1 324 demandes de permis de travail ont été approuvées dans le cadre du Programme de mobilité francophone, comparativement à 876 en 2022.

Services d'établissement et de réinstallation francophones

En 2023-2024, l'utilisation des services d'établissement et de réinstallation francophones a continué d'augmenter, 64 % des nouveaux arrivants francophones ayant accès à au moins un service offert par un fournisseur de services francophone, comparativement à 51 % en 2019-2020.

De plus, le Ministère a appuyé le [Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés](#)^{xlii} en 2023-2024 afin d'accroître sa capacité d'aider les répondants francophones à parrainer des réfugiés.

Comme la phase pilote de [l'Initiative des communautés francophones accueillantes](#)^{xliii} devait prendre fin en mars 2024, IRCC a consulté des intervenants francophones en 2023 pour évaluer les réussites et les défis de l'initiative. Dans l'ensemble, les consultations ont été bien accueillies, et les 14 collectivités participantes ont exprimé leur volonté de poursuivre l'initiative. Ces consultations ont également éclairé la décision du Ministère de renouveler et d'élargir l'initiative à compter de 2024.





Engagement international

Le leadership international du Canada en matière de migration et de protection des réfugiés

La réponse aux crises humanitaires est une priorité absolue pour le Canada, car elle illustre le leadership dont il fait preuve en offrant une protection aux populations les plus vulnérables du monde. Le Canada offre non seulement des possibilités de réinstallation, mais il appuie aussi les pays hôtes et offre des voies d'accès supplémentaires aux personnes dans le besoin. De plus, le Canada reconnaît et apprécie la contribution que les personnes qui arrivent en fuyant un conflit ou d'autres situations difficiles apportent au pays.

En mars 2023, le Canada s'est engagé à accueillir 15 000 personnes originaires de pays de l'hémisphère occidental de façon à poursuivre l'élargissement des voies régulières et sécuritaires de migration qui

offrent une solution de rechange aux voies irrégulières. Pour appuyer la réalisation de cet engagement, le 17 novembre 2023 IRCC a lancé une mesure spéciale d'immigration visant à faciliter la délivrance de visas de résident permanent à certains ressortissants [Colombiens, Haïtiens et Vénézuéliens](#)^{xiv}, qui ont de la famille au Canada. Cette initiative offre une voie humanitaire vers la résidence permanente aux personnes qui se trouvent en Amérique centrale, en Amérique du Sud ou dans les Caraïbes et qui ont des liens familiaux au Canada. Les admissions dans le cadre de cette mesure ont commencées en 2024.

De plus, en octobre 2023, [IRCC a annoncé un nouvel investissement de 75 millions de dollars sur six ans pour soutenir les pays d'origine, de transit et de destination dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes](#)^{xlv} afin de mieux répondre et gérer l'augmentation des migrations irrégulières et des déplacements forcés, et soutenir l'engagement du Canada à relever les défis régionaux posés par les mouvements migratoires mixtes.

En octobre 2023, le [Canada a annoncé qu'il avait respecté son engagement d'accueillir au moins 40 000 Afghans vulnérables depuis août 2021](#)^{xlvi}. L'engagement du Canada est né d'un profond sentiment d'obligation découlant de près de 20 ans de combat armé et de travail de développement en Afghanistan. Aujourd'hui, plus de 54 000 Afghans sont arrivés au Canada dans le cadre de l'Initiative de réinstallation des Afghans du gouvernement du Canada.

En réponse aux conflits au Soudan, ainsi qu'en Israël et à Gaza, le Ministère a appuyé Affaires mondiales Canada (AMC) dans ses efforts de départ assisté. En avril 2023, IRCC a aidé 462 citoyens canadiens et résidents permanents à revenir au Canada en provenance du Soudan au moyen du départ assisté. Depuis octobre 2023, IRCC a aidé AMC pour le départ assisté de plus de 2 500 citoyens canadiens, résidents permanents et membres de la famille admissibles à quitter Israël, la Cisjordanie et Gaza (par Rafah).



En 2023, le Canada a continué d'appuyer le [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#)^{xlvii} en tant que pays champion, en faisant la promotion des voies de migration régulières, des pratiques migratoires inclusives et tenant compte du genre, des pratiques exemplaires en matière d'intégration et de cohésion sociale, des discours publics équilibrés et fondés sur des données probantes concernant les migrants et les réfugiés afin de lutter contre la discrimination et la xénophobie, en préconisant un partage des responsabilités plus équitable et prévisible pour les réfugiés du monde entier, et en incluant des conseillers aux réfugiés dans les délégations canadiennes pour veiller à ce que les points de vue de ceux qui ont vécu le déplacement de forces soient intégrés.

Les engagements pris par le Canada au [Forum mondial sur les réfugiés](#)^{xlviii} témoignent de son leadership continu en matière de réinstallation et de voies complémentaires.

Lors du Forum, le Canada s'est engagé [à réinstaller plus de 136 000 réfugiés sur trois ans](#)^{xlix}, en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables, y compris les femmes en situation précaire, les minorités ethniques et religieuses, les membres des communautés LGBTQI+, les réfugiés rohingyas et les défenseurs des droits de la personne. Le Canada a coparrainé le méga-engagement [Securing Sustainable Futures](#)ⁱ

(en anglais seulement) (Sécuriser des futurs durables), pour aider tous les enfants réfugiés à recevoir une éducation de qualité, y compris l'accès à des systèmes éducatifs nationaux bien soutenus.

Reconnaissant les répercussions croissantes des changements climatiques sur la mobilité humaine, le Canada a annoncé un financement pour l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin d'appuyer les efforts du Mexique pour faire face aux liens entre la migration, les catastrophes, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement.

La réponse du Canada aux crises internationales

À mesure que les déplacements mondiaux s'intensifient et se complexifient, IRCC est de plus en plus appelé à réagir à un éventail de situations humanitaires uniques en mettant en œuvre une réponse à la migration, notamment des mesures de facilitation ou la création de nouveaux programmes. En 2023, IRCC a poursuivi son travail visant l'amélioration des voies d'accès pour les [personnes de Hong Kong](#)^{li} afin qu'elles puissent rester au Canada et y travailler; il a créé une voie d'accès familiale à la résidence permanente pour les [ressortissants ukrainiens](#)^{lii}; il a créé une nouvelle voie d'accès pour des motifs d'ordre humanitaire pour les [ressortissants soudanais et non soudanais](#)^{liii} qui résidaient au Soudan lorsque le conflit a éclaté en avril 2023, afin qu'ils puissent être réunis de façon permanente avec leur famille au Canada; et mesures d'immigration temporaire annoncées pour soutenir les membres de la famille des [Canadiens et des résidents permanents de Gaza](#),^{liv} ainsi que les Israéliens et les Palestiniens qui sont déjà au Canada.

IRCC a également annoncé des mesures de facilitation en réponse aux populations touchées par les tremblements de terre qui ont eu lieu en Turquie, en Syrie et au Maroc. Des mesures spéciales ont été introduites pour soutenir les ressortissants marocains, syriens et turcs qui se trouvaient au Canada à titre temporaire et qui souhaitaient prolonger leur séjour. Ces mesures ont également permis d'exempter les frais pour les citoyens canadiens ou les résidents permanents du Canada qui ont été touchés par les tremblements de terre et qui avaient besoin de remplacer les documents de voyage ou de citoyenneté pour revenir au Canada.

En s'appuyant sur les leçons tirées des interventions récentes, IRCC élabore un cadre d'intervention aux crises qui permettra au Ministère et à ses partenaires de mieux prévoir, répondre et gérer les crises humanitaires émergentes et d'autres situations internationales, tout en protégeant sa capacité à respecter les engagements actuels en matière de réfugiés et d'autres priorités ministérielles. L'élaboration d'un cadre d'intervention en cas de crise est un engagement clé d'[un système d'immigration pour l'avenir du Canada](#)^{lv}.

Engagement international, bilatéral et régional

Le Canada a fait progresser ses priorités en matière de migration et de protection des réfugiés en collaborant activement avec ses partenaires régionaux et bilatéraux et en fournissant une aide au renforcement des capacités.

Partenaires de l’Afrique, des Amériques, de l’Asie, de l’Europe, du Moyen-Orient et du Groupe des cinq

L’engagement avec les pays de ces régions s’est fait par les moyens suivants :

- Consultations bilatérales.
- Collaboration avec le HCR et l’OIM.
- Relancement des consultations conjointes sur la migration et l’asile avec la Commission européenne.
- Poursuite des discussions avec l’Union européenne sur les efforts visant à soutenir les personnes fuyant la guerre en Ukraine et les réfugiés afghans.
- Progression de la Stratégie indopacifique du Canada au moyen d’un engagement bilatéral avec des partenaires clés de la région, notamment le Japon, la Corée du Sud et les Philippines.
- Poursuite des travaux dans le cadre de la [Conférence régionale sur la migration](#)^{lvii} pour lutter contre la migration irrégulière dans les Amériques.
- Collaboration avec les ministres de cinq pays de l’Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Promotion de la protection internationale et gestion des migrations à l’étranger

Le Canada a démontré son engagement à l’égard des droits de la personne et du travail des travailleurs migrants, en accordant un [financement à l’OIM pour appuyer](#)^{lviii} l’adoption de normes de recrutement équitables et éthiques aux Philippines et en contribuant à une subvention de 2,4 millions de dollars avec l’OIM pour soutenir le développement d’un corridor de recrutement éthique entre le Mexique et le Canada.

Considérations relatives au sexe et à la diversité en matière d'immigration

En 2022, la [Stratégie de lutte contre le racisme 2.0 \(2021–2024\)](#)^{lviii} d'IRCC a été adoptée dans le cadre de l'engagement du Ministère à consolider le travail visant à bâtir une organisation équitable et inclusive. La lutte contre le racisme et l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) demeurent des éléments essentiels du travail d'IRCC. Ils veillent à ce que les répercussions de nos politiques et programmes tiennent compte du sexe, de la diversité et de nombreuses autres considérations dans notre travail :

Sensibilisation – Programmes élargis pour tenir compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Formation dans le cadre du Programme d'immigration au Canada atlantique

Dans le cadre du Programme d'immigration au Canada atlantique, tous les employeurs devaient suivre une formation sur les compétences interculturelles, ce qui comprend une formation sur la façon de surmonter les préjugés implicites dans l'embauche et la gestion des employés.

Activités ministérielles à IRCC

En 2023, le Ministère a mis sur pied une Direction générale de l'équité pour agir à titre de centre d'expertise, assurer une surveillance indépendante et offrir des services de soutien aux employés pour lutter contre le racisme, la discrimination et la résolution de conflits. La Direction générale de l'équité comprendra un nouveau Bureau de l'ombudsman des employés afin de leur offrir un moyen sûr, indépendant et impartial de signaler et de traiter le racisme et en milieu de travail.

Les objectifs de rendement des cadres supérieurs comprennent maintenant des objectifs d'équité et de lutte contre le racisme.

IRCC a accordé la priorité à de nombreuses formations sur la lutte contre le racisme, l'équité, la diversité et l'inclusion, en mettant l'accent sur le leadership inclusif et en favorisant un milieu de travail respectueux. Ils ont mené de vastes consultations auprès des groupes désignés et des réseaux d'employés afin d'élaborer des initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion et de recueillir des commentaires au moyen de sondages et de groupes de discussion. Le Ministère a mis en œuvre une formation obligatoire sur les préjugés pour tous les employés, ce qui reflète l'engagement d'IRCC à favoriser un environnement diversifié et inclusif.



Inclusion – Initiatives visant à éliminer les inégalités et à améliorer l’inclusion pour diverses populations

Des possibilités pour les aides familiaux et leur famille

Le [Programme pilote des gardiens d’enfants en milieu familial](#) et le [Programme pilote des aides familiaux à domicile](#)^{lx} offrent des voies d’accès à la résidence permanente aux travailleurs à domicile, avec des éléments de programme visant à réduire les vulnérabilités et la séparation de la famille.

En 2023, la période d’[expérience de travail au Canada requise pour qu’un aide familial soit admissible à la résidence permanente](#) est [passée](#)^{lx} de 24 mois à 12 mois.

Collecte d’information auprès des intervenants pour l’immigration humanitaire

Le Ministère maintient un dialogue continu avec un éventail de groupes d’intervenants, y compris le [Black Legal Action Centre](#)^{lxi} (en anglais seulement) et le [Migrant Rights Network](#),^{lxii} (en anglais seulement)

qui défendent les intérêts de diverses communautés. Cet engagement vise à mieux comprendre les expériences des migrants. Grâce à cet effort de collaboration, IRCC peut formuler des politiques publiques plus inclusives qui répondent aux divers besoins de diverses populations.

Inclusion du genre « X »

En 2021, la [Politique d’IRCC sur l’identifiant du sexe et du genre des clients](#)^{lxiii} a été approuvée pour permettre aux personnes qui ne s’identifient pas comme des femmes ou des hommes de désigner « Autre genre – X » pour l’identificateur de genre sur leur passeport, leurs documents de voyage, leurs certificats de citoyenneté ou leur carte de résident permanent. Le « X » est conforme aux normes internationales sur les spécifications des documents de voyage et constitue la seule solution de rechange au « F » et au « M » pour le champ du sexe obligatoire dans les documents de voyage. IRCC veille à ce que la mise en œuvre de tous les aspects de la politique (c.-à-d. la collecte, l’enregistrement et l’affichage de renseignements sur le sexe et le genre) soit uniforme d’un programme à l’autre.

Participation des réfugiés

En 2023, le Canada a poursuivi son engagement en faveur d’une participation significative des réfugiés aux consultations préparatoires et aux délégations aux [Consultations sur la réinstallation et les voies complémentaires](#)^{lxiv}, à la [réunion annuelle du Comité exécutif du HCR](#)^{lxv} et au [Forum mondial sur les réfugiés 2023](#)^{lxvi}. Affaires mondiales Canada (AMC) et IRCC ont fourni un soutien au [Réseau consultatif canadien des réfugiés](#)^{lxvii} (en anglais seulement) afin d’élaborer des recommandations visant à renforcer l’inclusion des voix des réfugiés dans les délégations, l’élaboration de politiques et la conception de programmes.

Dans le cadre du [Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale](#)^{lxviii}, le Canada a appuyé l’[Alliance mondiale pour la mobilité des travailleurs réfugiés](#)^{lxix}, [Talent Beyond Boundaries](#)^{lxx} (en anglais seulement) et [RefugePoint](#)^{lxxi} (en anglais seulement) en créant un Comité consultatif sur les réfugiés composé de cinq conseillers ayant vécu leur propre expérience de réinstallation dans un pays tiers par des voies complémentaires de la main-d’œuvre. Trois de ces conseillers aux réfugiés ont participé au Forum mondial sur les réfugiés de 2023, où ils ont pris la parole lors d’événements importants et partagé leurs expériences avec des décideurs clés.



Promotion d'une approche de la migration qui tient compte des différences entre les sexes

Le Canada demeure déterminé à promouvoir une approche de la migration qui tient compte des différences entre les sexes dans la mise en œuvre du [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#)^{lxxii}, un accord intergouvernemental visant à favoriser des approches unifiées de la migration internationale.

Par exemple, le Canada fait la promotion d'initiatives internationales comme la [Plateforme genre + migration](#)^{lxxiii}, qui élabore des outils et compile des ressources pour faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, des filles et des personnes LGBTQI+ en mouvement, ainsi que le laboratoire d'action politique pour la recherche sur le genre et la migration [GenMig](#)^{lxxiv} (en anglais seulement).

Appui du Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité

En 2023-2024, IRCC a adopté le [Plan de mise en œuvre pour le troisième Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité – 2023 à 2029](#)^{lxxv}. Le Plan d'action renferme des engagements en matière d'ACS Plus et d'inclusion. Il appuie également les travaux menés par le Ministère pour intégrer l'ACS Plus et l'égalité des genres dans ses activités, ainsi que ses engagements en matière de lutte contre le racisme. De plus, il favorise la compréhension des identités complexes et des expériences multiples des réfugiés et des personnes en situation semblable qui fuient un conflit afin de mieux répondre aux besoins et aux priorités de cette clientèle.



Amélioration de l'accès à la résidence permanente et au regroupement familial grâce au Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire

En 2023, les plafonds annuels propres aux professions ont été éliminés afin de permettre à un plus grand nombre de candidats admissibles de présenter une demande, d'élargir l'accès au permis de travail ouvert aux membres de la famille de tous les demandeurs principaux, et ce, peu importe le niveau de compétence professionnelle du demandeur principal, et a permis aux syndicats d'attester de l'expérience de travail d'un candidat au lieu d'une lettre de recommandation de l'employeur.

Évaluation de la conception des politiques et des programmes

IRCC a commencé à déterminer comment s'attaquer au racisme systémique dans les politiques et les conceptions de programmes du Ministère en lançant une évaluation du Programme des aides familiaux en 2023, qui appliquera une optique d'ACS Plus et de lutte contre le racisme à l'évaluation des résultats attendus.

IRCC a continuellement mobilisé les intervenants (y compris les représentants des clients) des programmes pilotes de l'agroalimentaire, des gardiens d'enfants en milieu familial et des aides familiaux à domicile, ce qui a amélioré la capacité du Ministère d'utiliser une perspective intersectionnelle lors de la conception, de l'évaluation et de l'ajustement des politiques et des programmes.

L'inclusion de la lutte contre le racisme dans la prestation des services

IRCC s'est attaqué au racisme systémique en appuyant les fournisseurs de services qui représentent des groupes racisés, en faisant la promotion de pratiques équitables en matière de ressources humaines et en intégrant la lutte contre le racisme à leur culture organisationnelle. En réponse à la vérification de 2023 du Bureau du vérificateur général du Canada sur le traitement des demandes de résidence permanente, IRCC explore l'incidence des données volontaires fondées sur la race et ethnoculturelles sur les délais de traitement au moyen de sondages auprès des clients. Cette initiative vise à améliorer les méthodologies, à maintenir l'intégrité des données et à renforcer les mesures de protection de la vie privée dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le racisme d'IRCC.

Appui à l'amélioration de la conception des politiques grâce aux données et à la recherche

IRCC a poursuivi la création d'une solide base de données probantes pour la prise de décisions à l'appui du travail de lutte contre le racisme en recueillant des données et en effectuant des recherches et des examens ciblés dans une optique intersectionnelle de lutte contre le racisme pour appuyer les améliorations apportées à la conception des politiques. Par exemple, le Ministère recueille des données désagrégées sur les fournisseurs et les clients de services d'établissement et de réinstallation. Dans le cadre du Programme d'établissement, 17 projets sont en cours pour améliorer la capacité d'IRCC à cerner, examiner et analyser les obstacles auxquels font face les nouveaux arrivants racisés lorsqu'ils s'établissent et s'intègrent à la société canadienne. Les résultats de ces projets, y compris les pratiques exemplaires définies, seront disponibles à partir de 2024.



Gestion de la vulnérabilité – Programmes créés pour améliorer les résultats des personnes qui pourraient être plus vulnérables

Réinstallation des défenseurs des droits de la personne

Grâce au [volet dédié aux défenseurs des droits de la personne](#)^{lxxvi}, le Canada vise à réinstaller les défenseurs des droits de la personne qui sont le plus à risque dans le monde. Les défenseurs des droits de la personne sont des personnes qui défendent pacifiquement les droits d'autrui, y compris les activistes, les journalistes, les universitaires, les avocats, les syndicalistes et les représentants de communautés comme les minorités religieuses et ethniques, les personnes LGBTQI+ et les peuples autochtones. En 2023, [IRCC a doublé le nombre de places disponibles dans le cadre du volet](#)^{lxxvii}, le faisant passer de 250 à 500.

Aide aux personnes LGBTQI+ persécutées

Le Canada appuie le [Rainbow Refugee Assistance Partnership](#)^{lxxviii} (en anglais seulement), qui se consacre à aider les Canadiens et les résidents permanents à parrainer en privé des réfugiés LGBTQI+ qui fuient la violence et la persécution. De 2012 à 2023, 274 réfugiés ont été réinstallés dans le cadre de ce partenariat.

Protection des ressortissants étrangers sans statut au Canada victimes de la traite de personnes

Les mesures de lutte contre la traite des personnes d'IRCC sont axées sur la protection des ressortissants étrangers victimes de la traite des personnes. Ces mesures comprennent :

- La délivrance d'un permis de séjour temporaire (PST) aux victimes et aux personnes à charge qui les accompagnent
- L'accès aux soins de santé physique et mentale par l'entremise du Programme fédéral de santé intérimaire
- L'accès au permis de travail et au permis d'études
- La renonciation à certains frais de traitement liés à la délivrance du PST initial et des permis de travail

En 2023, 125 permis de séjour temporaire ont été délivrés à des victimes de la traite de personnes et à leurs personnes à charge.



Annexe 1 :

Données sur les admissions

Tableau 1 : Permis de séjour temporaire et prolongations délivrés en 2023 par interdiction de territoire

Description de l'interdiction de territoire	Disposition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	Nombre total de permis en 2023 ³⁵	Femmes	Hommes
Sécurité (p. ex. espionnage, subversion, terrorisme)	A34	3	0	3
Atteinte aux droits de la personne ou internationaux	A35	1	0	1
Grande criminalité (être reconnu coupable d'une infraction au Canada ou à l'étranger ou commettre une infraction à l'étranger passible d'une peine d'au moins 10 ans ou être condamné à une peine d'emprisonnement de plus de 6 mois au Canada)	A36(1)	712	96	616
Criminalité (être reconnu coupable, au Canada ou à l'étranger, d'un acte criminel ou de deux infractions punissables par procédure sommaire résultant d'événements distincts)	A36(2)	1 448	243	1 205
Activités de criminalité organisée	A37	1	0	1
Motifs sanitaires (danger pour la santé ou la sécurité publiques, fardeau excessif)	A38	7	7	-
Raisons financières (refus ou incapacité de subvenir à ses besoins ou à ceux des personnes à sa charge)	A39	13	4	9
Fausse déclaration	A40	76	29	47
Perte de l'asile	A40.1	-	-	-

Suite à la page 38

³⁵ Les données ventilées selon le sexe peuvent ne pas correspondre aux totaux dans les cas où le sexe n'a pas été confirmé ou lorsqu'un autre genre a été inscrit pour le sexe.

Description de l'interdiction de territoire	Disposition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	Nombre total de permis en 2023 ³⁵	Femmes	Hommes
Non-conformité à la Loi (p. ex. n'est pas en possession des documents requis pour entrer ou séjourner au Canada, a dépassé la période autorisée pour séjourner au Canada)	A41	2 579	1 216	1 362
Membre de la famille interdit de territoire	A42	10	7	3
Autres dispositions ³⁶	A11	2 199	1 111	1 088
Total		7 049	2 713	4 335

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Outil de production de rapports consolidés en date du 31 mai 2024.

³⁶ D'autres dispositions comprennent l'article A11 et des cas non précisés.

Tableau 2 : Résidents permanents admis en 2023, selon la destination et la catégorie d'immigrants

Catégorie d'immigration	NL	PE	NS	NB	QC	ON	MB	SK	AB	BC	YT	NT	NU	Non spécifié	Total
Immigration économique															
Immigration économique – Travailleurs qualifiés (fédéral) ³⁷	155	82	891	844	0	55 588	676	575	6 151	12 784	39	49	11	0	77 845
Immigration économique – Aide familial (fédéral) ³⁸	1	0	9	6	77	1 556	11	40	516	824	1	1	0	0	3 042
Immigration économique – Gens d'affaires (fédéral) ³⁹	2	6	41	19	0	1 480	141	19	90	955	0	0	0	0	2 753
Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire	0	13	0	0	0	691	6	3	197	655	0	0	0	0	1 565
Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	824	395	1 264	1 153	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 636
Programme pilote fédéral sur la voie d'accès à la mobilité économique	0	0	4	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	7
Programme des candidats des provinces	2 816	2 621	5 854	6 662	0	21 438	15 492	19 788	15 326	17 781	688	153	0	0	108 619
Programme d'immigration dans les communautés rurales et du Nord	0	0	0	0	0	1 867	188	89	46	665	0	0	0	0	2 855
Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente	228	164	944	788	0	19 863	1 700	796	2 759	9 024	25	18	6	0	36 315

Suite à la page 40

37 Comprend les admissions au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et de la catégorie de l'expérience canadienne.

38 Comprend les admissions dans les trois volets du Programme des aides familiaux : le Programme des aides familiaux résidents, le Programme sur les soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés et le Programme sur les soins aux enfants.

39 Comprend les admissions au titre du Programme d'immigration des travailleurs autonomes, du Programme de visa pour démarrage d'entreprise et du Programme de capital de risque pour les immigrants investisseurs. Cette catégorie comprend également les admissions découlant d'un petit nombre de demandes au titre du Programme d'immigration des investisseurs fédéral et du Programme fédéral des entrepreneurs, annulés en 2014.

Catégorie d'immigration	NL	PE	NS	NB	QC	ON	MB	SK	AB	BC	YT	NT	NU	Non spécifié	Total
Travailleurs qualifiés (Québec)	0	0	0	0	29 826	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 826
Immigrants (gens d'affaires) – Québec	0	0	0	0	6 281	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 281
Immigration économique – Total	4 026	3 281	9 007	9 472	36 184	102 485	18 214	21 310	25 085	42 689	753	221	17	0	272 744
Regroupement familial															
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants parrainés	219	143	991	552	7 731	42 466	2 250	1 480	11 297	13 321	92	67	22	0	80 631
Parents et grands-parents parrainés	57	9	191	61	2 439	13 360	1 177	779	5 491	4 706	26	14	3	0	28 313
Regroupement familial – Autres ⁴⁰	5	1	4	5	123	294	14	21	243	72	0	1	3	0	786
Regroupement familial – Total	281	153	1 186	618	10 293	56 120	3 441	2 280	17 031	18 099	118	82	28	0	109 730
Réfugiés et personnes protégées au Canada															
Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger	21	4	78	47	2 825	17 384	224	90	1 596	1 604	7	16	2	0	23 898
Réfugiés désignés par un bureau des visas (Programme mixte)	4	0	4	0	0	48	20	0	9	25	0	0	0	0	110
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	1 045	151	1 000	1 162	1 420	9 611	1 262	842	3 620	3 192	0	0	0	6	23 311
Réfugiés parrainés par le secteur privé	67	5	453	119	1 191	12 094	1 480	586	8 925	2 701	12	8	9	10	27 660
Réfugiés et des personnes protégées au Canada – Total	1 137	160	1 535	1 328	5 436	39 137	2 986	1 518	14 150	7 522	19	24	11	16	74 979

Suite à la page 41

40 La catégorie « Regroupement familial – Autres » inclut : orphelins – frère, sœur, neveu, nièce et petit-enfant, et autres parents.

Catégorie d'immigration	NL	PE	NS	NB	QC	ON	MB	SK	AB	BC	YT	NT	NU	Non spécifié	Total
Motifs d'ordre humanitaire et autres															
Motifs d'ordre humanitaires et autres ⁴¹	42	24	79	40	896	9 085	272	66	1 321	2 511	0	2	1	16	14 355
Motifs d'ordre humanitaire et autres – Total	42	24	79	40	896	9 085	272	66	1 321	2 511	0	2	1	16	14 355
Total	5 486	3 618	11 807	11 458	52 809⁴²	206 827	24 913	25 174	57 587	70 821	890	329	57	32	471 808
Pourcentage	1,2 %	0,8 %	2,5 %	2,4 %	11,2 %	43,8 %	5,3 %	5,3 %	12,2 %	15,0 %	0,2 %	0,1 %	0,01 %	0,01 %	100 %

Source : IRCC, Direction générale de la recherche et des données (DGRD), données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2024.

41 Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des motifs d'ordre humanitaire, pour des raisons d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis.

42 Comprend un total de 34 360 admissions de résidents permanents francophones et de 18 000 admissions de résidents permanents non francophones. DGRD, données sur les résidents permanents au 31 mars 2024.

Tableau 3 : Résidents permanents admis en 2023

Catégorie d'immigration	Fourchettes d'admission prévues pour 2023 ⁴³		Admissions en 2023				
	Limite inférieure	Limite supérieure	Femme	Homme	Un autre genre	Non spécifié	Total
Immigration économique – Travailleurs qualifiés (fédéral) ⁴⁴	67 750	88 000	37 419	40 426	0	0	77 845
Immigration économique – Politiques d'intérêt public (fédéral) ⁴⁵	19 500	32 750	16 236	20 079	0	0	36 315
Immigration économique – Gens d'affaires (fédéral) ⁴⁶	2 350	4 000	1 343	1 410	0	0	2 753
Programmes pilotes pour l'immigration économique : Aides familiaux ⁴⁷ ; Programme pilote sur l'agroalimentaire; Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord; Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique	4 650	10 800	3 822	3 750	0	0	7 469
Programme d'immigration au Canada atlantique	3 000	8 800	1 726	1 910	0	0	3 636
Programme des candidats des provinces	91 000	110 000	50 121	58 395	0	0	108 619
Travailleurs qualifiés et gens d'affaires immigrants (Québec) ⁴⁸	Voir le Plan québécois en matière d'immigration		17 294	18 813	0	0	36 107
Immigration économique – Total	233 000	277 250	127 961	144 783	0	0	272 744

Suite à la page 43

43 Les fourchettes propres au programme et à la catégorie ne totalisent pas les fourchettes globales.

44 Comprend les admissions au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et de la catégorie de l'expérience canadienne.

45 Comprend les politiques publiques temporaires à durée limitée pour les voies d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente, toutes les admissions étant prévues d'ici la fin de 2023.

46 Comprend les admissions au Programme d'immigration des travailleurs autonomes et au Programme de visa pour démarrage d'entreprise. Cette catégorie comprend également les admissions découlant d'un petit nombre de demandes au titre du Programme d'immigration des investisseurs fédéral et du Programme fédéral des entrepreneurs, annulés en 2014.

47 Comprend les admissions au Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et au Programme pilote des aides familiaux à domicile. Les demandes reçues au titre des anciens programmes pilotes des aides familiaux ou de la voie d'accès provisoire seront traitées et réglées. Certains des immigrants admis dans cette catégorie doivent s'établir au Québec.

48 Aux termes de l'Accord Canada-Québec, le Québec assume l'entière responsabilité de la sélection des immigrants qui s'établiront dans la province, sauf pour ce qui est des demandeurs de la catégorie du regroupement familial et des personnes protégées.

Catégorie d'immigration	Fourchettes d'admission prévues pour 2023 ⁴³		Admissions en 2023				
	Limite inférieure	Limite supérieure	Femme	Homme	Un autre genre	Non spécifié	Total
Époux, conjoints de fait et enfants ⁴⁹	72 000	84 000	48 702	32 709	4	2	81 417
Parents et grands-parents	25 000	38 000	16 907	11 406	0	0	28 313
Regroupement familial – Total	100 000	118 000	65 609	44 115	4	2	109 730
Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger	22 000	35 000	11 868	12 026	4	0	23 898
Réfugiés désignés par un bureau des visas (Programme mixte)	-	400	49	61	0	0	110
Réfugiés pris en charge par le gouvernement ⁵⁰	18 500	30 000	11 392	11 915	4	0	23 311
Réfugiés parrainés par le secteur privé	20 000	29 000	12 596	15 059	5	0	27 660
Total des réfugiés⁵¹ et des personnes protégées	66 000	93 000	35 905	39 061	13	0	74 979
Total pour les motifs d'ordre humanitaire et autres⁵²	11 000	16 750	7 556	6 799	0	0	14 355
Total	410 000	505 000	237 031	234 758	17	2	471 808

Source : IRCC, DGRD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2024.

49 La catégorie « Regroupement familial – Autres » inclut : orphelins – frère, sœur, neveu, nièce et petit-enfant, et autres parents.

50 Comprend le volet pour les défenseurs des droits de la personne qui ont besoin de protection, y compris les femmes, les journalistes et les personnes LGBTQI+.

51 Ce nombre comprend les personnes admises dans le cadre de la réponse du Canada à la situation en Afghanistan.

52 Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des motifs d'ordre humanitaire, pour des raisons d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis. Ce nombre comprend également certaines personnes admises dans le cadre de la réponse du Canada à la situation en Afghanistan.

Tableau 4 : Résidents permanents selon la langue officielle parlée, 2023⁵³

Catégorie d'immigration		Anglais	Français	Français et anglais	Aucun des deux	Non spécifié	Total
Demandeurs principaux de la catégorie de l'immigration économique		121 764	6 026	20 710	764	285	149 549
	Femme	49 813	2 612	9 419	244	143	62 231
	Homme	71 951	3 414	11 291	520	142	87 318
Immigration économique – Conjoints de fait et personnes à charge		84 386	12 613	9 487	14 674	2 035	123 195
	Femme	45 352	6 651	5 211	7 360	1 156	65 730
	Homme	39 034	5 962	4 276	7 314	879	57 465
Total de l'immigration économique		206 150	18 639	30 197	15 438	2 320	272 744
	Femme	95 165	9 263	14 630	7 604	1 299	127 961
	Homme	110 985	9 376	15 567	7 834	1 021	144 783
Regroupement familial – Demandeurs principaux		67 745	3 427	3 637	14 284	278	89 371
	Femme	40 622	2 003	1 982	8 082	162	52 851
	Homme	27 120	1 424	1 653	6 202	115	36 514
	Un autre genre	3	0	2	0	1	6
Regroupement familial – Conjoints de fait et personnes à charge		9 669	1 054	331	8 898	407	20 359
	Femme	5 792	552	199	6 005	210	12 758
	Homme	3 877	502	132	2 893	197	7 601

Suite à la page 45

53 Un autre genre peut inclure des cas où le sexe n'a pas été confirmé.

Catégorie d'immigration		Anglais	Français	Français et anglais	Aucun des deux	Non spécifié	Total
Total du regroupement familial		77 414	4 481	3 968	23 182	685	109 730
	Femme	46 414	2 555	2 181	14 087	372	65 609
	Homme	30 997	1 926	1 785	9 095	312	44 115
	Un autre genre	3	0	2	0	1	6
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Demandeurs principaux		20 256	1 775	1 261	12 673	340	36 305
	Femme	7 275	924	564	5 628	135	14 526
	Homme	12 975	850	696	7 040	205	21 766
	Un autre genre	6	1	1	5	0	13
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Conjoints de fait et personnes à charge		11 872	1 074	667	23 755	1 306	38 674
	Femme	6 663	601	378	13 051	686	21 379
	Homme	5 209	473	289	10 704	620	17 295
Total de réfugiés et de personnes protégées au Canada		32 128	2 849	1 928	36 428	1 646	74 979
	Femme	13 938	1 525	942	18 679	821	35 905
	Homme	18 184	1 323	985	17 744	825	39 061
	Un autre genre	6	1	1	5	0	13
Tous les autres immigrants – Demandeurs principaux		5 969	382	251	967	98	7 667
	Femme	3 059	217	117	576	51	4 020
	Homme	2 910	165	134	391	47	3 647

Suite à la page 47

Catégorie d'immigration	Anglais	Français	Français et anglais	Aucun des deux	Non spécifié	Total
Tous les autres immigrants – Conjoints de fait et personnes à charge	4 177	316	255	1 803	137	6 688
Femme	2 205	167	129	967	68	3 536
Homme	1 972	149	126	836	69	3 152
Total de tous les autres immigrants	10 146	698	506	2 770	235	14 355
Femme	5 264	384	246	1 543	119	7 556
Homme	4 882	314	260	1 227	116	6 799

Source : IRCC, DGRD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2024.

Annexe 2 :

Rapports sur la migration temporaire

Permis de séjour temporaire

En vertu du paragraphe 24(1) de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) (LIPR), l'agent peut délivrer un permis de séjour temporaire (PST) à l'étranger qui est interdit de territoire ou qui ne satisfait pas autrement aux exigences de la Loi afin de permettre à cette personne d'entrer ou de demeurer au Canada lorsque les circonstances le justifient. Les PST sont délivrés pour une période limitée et peuvent être annulés en tout temps.

Le tableau 1 de l'annexe 1 illustre le nombre de PST délivrés en 2023, classés selon les motifs d'interdiction de territoire en vertu de la LIPR. En 2023, un total de 7 049 permis de ce genre ont été délivrés.

Permis de séjour temporaire pour les victimes de la traite de personnes

Les PST peuvent être délivrés à des ressortissants étrangers sans statut victimes de la traite de personnes au Canada à titre de mesure de protection. Le PST leur accorde le statut de résident temporaire au Canada et leur permet d'obtenir un permis de travail. Ils ont également accès aux soins de santé par l'entremise du Programme fédéral de santé intérimaire. En 2023, IRCC a délivré 125 PST aux victimes de la traite de personnes et à leurs personnes à charge. Ce nombre est inclus dans le nombre total de PST délivrés en 2023 (selon le tableau 1 de l'annexe 1).

Permis de séjour temporaire pour les victimes de violence familiale

Depuis 2019, les nouveaux arrivants victimes de violence familiale peuvent demander un PST exempt de frais qui leur donne un statut d'immigration légal au Canada et qui comprend un permis de travail et une couverture de soins de santé. En 2023, 154 PST ont été approuvés pour les victimes de violence familiale.

Dispenses pour motifs d'intérêt public à titre temporaire

En 2023, un total de 154 demandes de résidence temporaire ont été facilitées pour que des ressortissants étrangers puissent venir au Canada en tant que visiteurs, étudiants et travailleurs, en vertu de la politique d'intérêt public visant à exempter certains ressortissants étrangers des dispositions relatives à l'interdiction de territoire à des fins temporaires. Cette politique d'intérêt public est en place depuis septembre 2010 pour promouvoir les intérêts nationaux du Canada tout en continuant d'assurer la sécurité des Canadiens.

Recours au pouvoir discrétionnaire de rejet

En 2023, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a utilisé une fois le pouvoir discrétionnaire de rejet prévu au paragraphe 22.1(1) de la LIPR. Ce pouvoir permet au ministre de déclarer qu'un étranger ne peut pas devenir résident temporaire pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans si ce dernier soulève des préoccupations liées à l'intérêt public.

Annexe 3 :

Instructions ministérielles

La [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) (LIPR) confère le pouvoir législatif pour les programmes d'immigration du Canada et contient diverses dispositions qui permettent au ministre de donner des instructions aux agents d'immigration pour permettre au gouvernement du Canada d'atteindre au mieux ses objectifs en matière d'immigration. Ces instructions sont généralement émises pour une période limitée et peuvent porter sur un large éventail de questions.

Comme l'exige le paragraphe 94(2) de la LIPR, le tableau suivant fournit une description des instructions données par le ministre en 2023 et la date de leur publication.

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Instructions ministérielles concernant la présentation de demandes par voie électronique pour les visas de résident temporaire et autres documents	Conformément à l'article 87.3 et aux paragraphes 92(1.1) et (2) de la LIPR, les instructions ministérielles concernant les demandes en ligne de visa de résident temporaire et d'autres documents. Toutes les demandes de visa de résident temporaire (y compris de visa de transit), de permis de travail ou de permis d'études présentées par des étrangers qui se trouvent à l'extérieur du Canada au moment de la demande doivent être soumises par voie électronique (demande en ligne), à quelques exceptions près.	15 avril 2023	1 avril 2023
Instructions ministérielles modifiant les Instructions ministérielles concernant le système Entrée express (2023-1)	Conformément à l'article 10.3 de la LIPR, Instructions ministérielles visant à modifier les Instructions ministérielles concernant le système Entrée express.	25 avril 2023	25 avril 2023
Instructions ministérielles de 2023 concernant la catégorie « immigration visant le secteur agroalimentaire »	Conformément à l'article 14.1 de la LIPR, les Instructions ministérielles remplacent et abrogent les <i>Instructions ministérielles modifiant les Instructions ministérielles de 2023 concernant la catégorie « immigration visant le secteur agroalimentaire »</i> , publiées dans la Partie I de la Gazette du Canada le 31 août 2019.	6 mai 2023	27 avril 2023

Suite à la page 49

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Instructions ministérielles modifiant les Instructions ministérielles concernant la catégorie « gardiens d'enfants en milieu familial » et les Instructions ministérielles concernant la catégorie « aides familiaux »	Conformément à l'article 14.1. de la LIPR, les instructions ministérielles modifiées s'appliquent à toutes les demandes de résidence permanente présentées au titre de la catégorie des aides familiaux à domicile et de la catégorie des gardiens d'enfants en milieu familial.	29 avril 2023	30 avril 2023
Parents et grands-parents	Conformément à l'article 87.3 et aux paragraphes 92(1.1) et (2) de la LIPR, les Instructions ministérielles autorisent un maximum de 16 000 demandes de parrainage présentées dans le cadre de demandes de visa de résident permanent par les parents ou les grands-parents des répondants au titre de la catégorie du regroupement familial, au cours de l'année civile 2023, qui commence le 1 janvier 2023 et se termine le 31 décembre 2023. Ce nombre de 16 000 demandes comprend les demandes restantes à traiter qui faisaient partie de celles de 2022 ainsi que les nouvelles demandes à traiter qui font partie de celles de 2023.	9 septembre 2023	7 juillet 2023
Instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express (catégorie des professions de la santé)	Conformément à l'alinéa 10.3(1)h.2) de la LIPR, les instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express. Ces instructions, données trois fois en 2023, établissaient une catégorie de professions de la santé aux fins du classement ainsi que les critères d'admissibilité pour être membre de cette catégorie, et autorisaient l'invitation des membres les mieux classés. Ces instructions appuyaient l'objectif économique d'améliorer la réactivité des programmes fédéraux d'immigration de travailleurs hautement qualifiés par rapport au marché du travail.	28 juin 2023 6 juillet 2023 26 octobre 2023	28 juin 2023 6 juillet 2023 26 octobre 2023
Instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express (catégorie de maîtrise de la langue française)	Conformément à l'alinéa 10.3(1)h.2) de la LIPR, les instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express. Ces instructions, données six fois en 2023, établissaient une catégorie de maîtrise de la langue française aux fins du classement ainsi que les critères d'admissibilité pour être membre de cette catégorie, et autorisaient l'invitation des membres les plus hauts placés. Ces instructions appuyaient l'objectif économique de soutenir la croissance économique par l'immigration francophone hors Québec.	7 juillet 2023 12 juillet 2023 2 août 2023 27 septembre 2023 25 octobre 2023 7 décembre 2023	7 juillet 2023 12 juillet 2023 2 août 2023 27 septembre 2023 25 octobre 2023 7 décembre 2023

Suite à la page 50

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express (catégorie des métiers spécialisés)	Conformément à l’alinéa 10.3(1)h.2) de la LIPR, les instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express. Ces instructions, données deux fois en 2023, établissaient une catégorie de métiers spécialisés aux fins du classement ainsi que les critères d’admissibilité pour être membre de cette catégorie, et autorisaient l’invitation des membres les mieux classés. Ces instructions appuyaient l’objectif économique d’améliorer la réactivité des programmes fédéraux d’immigration de travailleurs hautement qualifiés par rapport au marché du travail.	3 août 2023 19 décembre 2023	3 août 2023 19 décembre 2023
Instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express (catégorie des professions STIM)	Conformément à l’alinéa 10.3(1)h.2) de la LIPR, les instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express. Ces instructions, données deux fois en 2023, ont établi une catégorie de professions en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) aux fins du classement ainsi que les critères d’admissibilité pour être membre de cette catégorie, et autorisaient l’invitation des membres les mieux classés. Ces instructions appuyaient l’objectif économique d’améliorer la réactivité des programmes fédéraux d’immigration de travailleurs hautement qualifiés par rapport au marché du travail.	5 juillet 2023 8 décembre 2023	5 juillet 2023 8 décembre 2023
Instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express (catégorie des professions en agriculture et en agroalimentaire)	Conformément à l’alinéa 10.3(1)h.2) de la LIPR, les instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express. Ces instructions, données deux fois en 2023, ont établi une catégorie de professions en agriculture et en agroalimentaire aux fins du classement ainsi que les critères d’admissibilité pour être membre de cette catégorie, et autorisaient l’invitation des membres les mieux classés. Ces instructions appuyaient l’objectif économique d’améliorer la réactivité des programmes fédéraux d’immigration de travailleurs hautement qualifiés par rapport au marché du travail.	28 septembre 2023 21 décembre 2023	28 septembre 2023 21 décembre 2023

Suite à la page 51

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express (professions du secteur des transports)	Conformément à l’alinéa 10.3(1)h.2) de la LIPR, les instructions ministérielles concernant les invitations à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du système Entrée express. Ces instructions, données deux fois en 2023, ont établi une catégorie de professions du secteur des transports aux fins du classement ainsi que les critères d’admissibilité pour être membre de cette catégorie, et autorisaient l’invitation des membres les mieux classés. Ces instructions appuyaient l’objectif économique d’améliorer la réactivité des programmes fédéraux d’immigration de travailleurs hautement qualifiés par rapport au marché du travail.	20 septembre 2023 20 décembre 2023	20 septembre 2023 20 décembre 2023
Instructions ministérielles concernant le super visa pour parents et grands-parents (2023)	En vertu du paragraphe 15(4) de la LIPR, des instructions ministérielles sont émises pour correspondre aux changements découlant du projet de loi C-242, <i>Loi modifiant la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés (visas de résident temporaire pour les parents et les grands-parents)</i> , qui reçoit la sanction royale. Elles mettent à jour et remplacent les instructions ministérielles précédentes qui ont été données le 4 juillet 2022.	15 septembre 2023	15 septembre 2023
Instructions ministérielles pour le Programme du volet direct pour les études	Conformément à l’article 87.3 de la LIPR, les instructions ministérielles s’adressent aux agents chargés de traiter ou d’examiner certaines demandes de permis d’études et d’établir les conditions à respecter pour que ces permis d’études soient traités en priorité. Par « traitement prioritaire », on entend un délai de traitement prévu plus court que le processus normal de demande de permis d’études. Ces instructions exigent des résultats d’évaluations des compétences linguistiques pour le volet direct pour les études.	27 mai 2023	15 septembre 2023
Instructions ministérielles pour la présentation de demandes par voie électronique pour les visas de résident permanent et autres documents	Conformément à l’article 87.3 de la LIPR, les instructions ministérielles exigeant que les demandes de visa de résident permanent, de statut de résident permanent et de parrainage dans le cadre de divers volets d’immigration soient présentées par voie électronique. Ces instructions ministérielles indiquent quelles demandes d’IRCC doivent maintenant être présentées en ligne et indiquent les dates d’entrée en vigueur de l’exigence pour chaque programme.	9 décembre 2023	9 novembre 2023

Suite à la page 52

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Vérification des lettres d'acceptation	Conformément au paragraphe 87.3(6) de la LIPR, les instructions ministérielles sur le traitement des demandes de permis d'études sont entrées en vigueur le 1 décembre 2023. Ces instructions donnent aux agents le pouvoir de retourner une demande de permis d'études si l'établissement d'enseignement désigné associé n'a pas vérifié la lettre d'acceptation présentée par le demandeur. L'objectif est de protéger les étudiants vulnérables et de préserver l'intégrité du Programme des étudiants étrangers.	2 décembre 2023	1 décembre 2023
Parents et grands-parents	Conformément à l'article 87.3 et aux paragraphes 92(1.1) et (2) de la LIPR, les instructions ministérielles concernant les demandes reçues dans le cadre de la réception des demandes en 2023. Ces demandes seront acceptées et traitées en 2024. Ces instructions donnent le pouvoir d'accepter jusqu'à 15 000 demandes reçues dans le cadre de l'appel de demandes de 2023.	6 janvier 2024	1 janvier 2024
Instructions ministérielles pour le Programme du volet direct pour les études	Conformément à l'article 87.3 de la LIPR, les instructions ministérielles remplacent et abrogent les <i>Instructions ministérielles relatives au Volet direct pour les études</i> qui ont été données le 12 mai 2023.	30 décembre 2023	1 janvier 2024

D'autres instructions ministérielles sont disponibles sur le [site Web d'IRCC](#)^{lxxix}.

Annexe 4 :

Prochain Plan des niveaux d'immigration du Canada pour les résidents temporaires et les résidents permanents

En vertu de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#)^{lxix} (LIPR), le ministre d'IRC doit déposer au Parlement le Plan des niveaux d'immigration (Plan des niveaux) du Canada au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année. Un plan continu triennal sur les admissions prévues de résidents permanents (RP) au Canada est présenté depuis 2017. À compter de l'automne 2024, IRCC élargit le Plan des niveaux d'immigration afin d'y inclure des cibles sur les admissions de RP et les arrivées de nouveaux résidents temporaires (RT). Cette approche permet de veiller à ce que le système d'immigration soit bien géré en tenant compte de l'ensemble des nouveaux arrivants, et que ce dernier soutienne l'économie, tout en prenant en considération les incidences sur le logement, les soins de santé et les autres services essentiels.

Compte tenu de l'engagement visant à mettre au point une approche pansociétale dans le cadre de la planification en matière d'immigration, IRCC élabore le Plan des niveaux en tenant compte des vastes consultations menées avec des partenaires fédéraux, des provinces et des territoires, des municipalités, des organismes d'intervenants, des peuples autochtones et des membres du public, notamment dans le cadre d'assemblées générales régionales.

Les RP sont classés en fonction de trois grandes catégories : la catégorie de l'immigration économique, la catégorie du regroupement familial, la catégorie des réfugiés et des personnes protégées, ainsi que la catégorie des motifs d'ordre humanitaire et autres. Au cours des dernières années, un nombre croissant de travailleurs et d'étudiants au Canada sont passés au statut de RP, ce qui a entraîné une amélioration significative dans le marché du travail et dans les résultats économiques des immigrants, en particulier pour ceux qui occupent des emplois hautement qualifiés⁵⁴.

Les cibles pour les RT établies pour la première fois dans le Plan des niveaux comprennent les nouveaux arrivants des étudiants étrangers et travailleurs temporaires admis dans le cadre du [Programme des travailleurs étrangers temporaires](#)^{lxxxi} (PTET) – administré conjointement avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – et du Programme de mobilité internationale (PMI).

54 [Revenus des immigrants économiques sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection en une étape et en deux étapes : comparaisons par rapport à l'année d'arrivée \(statcan.gc.ca\)](#)

Plan des niveaux d'immigration 2025–2027

L'immigration demeure un moteur indispensable à la viabilité économique du Canada et contribue aujourd'hui à près de 100 % de la croissance de la population active, y compris dans les professions confrontées à des pénuries structurelles persistantes, comme les soins de santé et les métiers, ainsi que dans les industries émergentes essentielles à l'atteinte de l'objectif du Canada de se doter d'une économie en croissance et résiliente. Malgré son importance, la hausse récente du nombre d'immigrants a entraîné l'augmentation de la population, ce qui a exacerbé les pressions actuelles sur les services et l'infrastructure partout au pays, à partir du logement et des soins de santé jusqu'à l'éducation et les services sociaux. De plus, l'économie et le marché du travail du Canada se sont repliés, ce qui a fait monter le taux de chômage chez les jeunes et les nouveaux arrivants. Le plan des niveaux d'immigration 2025–2027 vise à réduire ces pressions et permettra de veiller à ce que les Canadiens et les nouveaux arrivants continuent de prospérer.

Résidents temporaires (RT)

En tenant compte de la croissance rapide de la population et des changements récents dans le paysage économique du Canada, le ministre d'IRC a annoncé en mars 2024 l'objectif visant à réduire la proportion de résidents temporaires à 5 % de la population totale d'ici la fin de 2026 et s'est engagé à inclure les RT dans le Plan des niveaux. Afin d'atteindre cet objectif et de stabiliser la croissance démographique, tout en améliorant l'intégrité des programmes de RT du Canada, une série de mesures visant l'ensemble des programmes d'étudiants et de travailleurs temporaires ont été mises en place au cours de la dernière année.

En se fondant sur ces mesures et en tenant compte des RT qui feront la transition à la résidence permanente ou qui quitteront le Canada, les cibles pour les arrivées de résidents temporaires établies dans le Plan des niveaux d'immigration de 2025–2027 sont fixées à 673 650 en 2025, à 516 600 en 2026 et à 543 600 en 2027. Les cibles relatives aux RT tiendront seulement compte des nouveaux arrivants, ce qui permettra d'obtenir le nombre de nouveaux travailleurs et d'étudiants qui entrent au Canada chaque année. En 2025, la cible pour les étudiants étrangers (305 900) diminuera de 10 % par rapport à la cible de 2024⁵⁵ avant de se stabiliser en 2026, tandis que la priorité est accordée aux travailleurs, y compris les arrivées dans le cadre du PMI et du PTET, dont la cible a été fixée à 55 % des nouvelles arrivées de RT en 2025. Les cibles du PTET mettent l'accent sur les travailleurs du secteur agricole primaire afin de maintenir la sécurité alimentaire et la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadiennes. Ces cibles ne tiennent pas compte des travailleurs saisonniers (dont bon nombre contribuent également à la sécurité alimentaire au Canada) qui entrent au pays et qui en sortent au cours de la même année (p. ex. des personnes qui occupent certaines professions pendant moins de 270 jours au Canada). Ces travailleurs ne sont donc pas pris en compte dans les estimations de la population de fin d'exercice. Ces volumes de travailleurs s'ajouteront au nombre inclus dans les cibles.

55 [Renforcement des programmes de résidence temporaire pour des volumes durables – Canada.ca](#)

Arrivées totales prévues de résidents temporaires et fourchettes	2025	2026	2027
	673 650 (604 900 – 742 400)	516 600 (435 250 – 597 950)	543 600 (472 900 – 614 250)
Travailleurs ⁽¹⁾	367 750	210 700	237 700
Étudiants ⁽²⁾	305 900	305 900	305 900

⁽¹⁾ Nombre prévu de nouveaux permis de travail pour les ressortissants étrangers qui entrent au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou du Programme de mobilité.

⁽²⁾ Nombre prévu de nouveaux permis d'études délivrés à des ressortissants étrangers qui étudient pendant six (6) mois ou plus au Canada dans un [établissement d'enseignement désigné](#) (EED).

Résidents permanents (RP)

Afin d'appuyer davantage l'harmonisation de l'immigration avec les besoins du marché du travail et d'aider à atténuer les pressions actuelles sur les systèmes nationaux du Canada, le Plan des niveaux 2025–2027 vise à réduire les projections totales d'admissions de RP établies dans le [Plan des niveaux 2024–2026](#)^{lxxxii} pour les ramener à 395 000 en 2025 et à 380 000 en 2026, tout en fixant la cible de 2027 à 365 000 admissions.

Le Plan des niveaux accorde la priorité à la sélection de résidents temporaires ayant travaillé ou étudié dans des domaines en demande et qui souhaitent devenir des résidents permanents, notamment dans le cadre du volet « Orientation Canada ». Il est prévu que plus de 40 % de l'ensemble des admissions de résidents permanents viseront des RT qui se trouvent déjà au Canada. Cette mesure permettra de réduire le nombre de RT, ainsi que le nombre de nouveaux RP qui arrivent de l'étranger, ce qui atténuera davantage la pression exercée sur la capacité des communautés à accueillir des nouveaux arrivants.

Le soutien de l'économie canadienne demeure une priorité essentielle du Plan des niveaux, car la catégorie de l'immigration économique représente la plus grande proportion d'admissions chaque année, atteignant près de 62 % d'ici 2027. Une plus grande part des admissions économiques est attribuée aux travailleurs qualifiés et l'accent est mis sur les secteurs essentiels comme les soins de santé et les métiers spécialisés.

Bien que les cibles d'admission au sein de la catégorie du regroupement familial devraient également diminuer, leur part est maintenue à un taux relativement semblable à celui établi dans le Plan des niveaux 2024–2026, la projection ayant été établie à 22 % de l'ensemble des admissions de RP afin d'appuyer la réunification des familles.

Le Canada continue de respecter ses engagements humanitaires à l'égard de la réinstallation des réfugiés et des personnes protégées qui ont besoin de protection en affectant 15 % de l'ensemble des admissions de résidents permanents à cette catégorie, en plus d'établir une cible de 21 200 admissions sur une période de trois ans à l'appui des engagements fondés sur des motifs d'ordre humanitaire ou dans le cadre de politiques d'intérêt public du ministre d'IRC (p. ex. le Soudan, l'Ukraine et Hong Kong).

Conformément à l'engagement à long terme du gouvernement visant à tirer parti de l'immigration pour améliorer la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire et à la [Politique en matière d'immigration francophone](#)^{lxxxiii} d'IRCC lancée en 2024, le Plan des niveaux comprend des cibles croissantes pour les admissions hors Québec de RP d'expression française. Ces cibles s'établissent à 8,5 % de l'ensemble des admissions de RP en 2025, à 9,5 % en 2026 et à 10 % en 2027. Ces cibles permettront de continuer à progresser vers la croissance démographique des communautés francophones en situation minoritaire dans le contexte d'un paysage migratoire en évolution.

Admissions totales prévues de résidents permanents et fourchettes	2025		2026		2027	
		395 000 (367 000 – 436 000)		380 000 (352 000 – 416 000)		365 000 (338 000 – 401 000)
Admissions d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec (dans l'ensemble)	8,5 % (29 325)		9,5 % (31 350)		10 % (31 500)	
Immigration économique ⁽³⁾	232 150		229 750		225 350	
	Fourchette minimum	Fourchette maximum	Fourchette minimum	Fourchette maximum	Fourchette minimum	Fourchette maximum
	215 000	256 000	214 000	249 000	207 000	246 000
Regroupement familial	94 500		88 000		81 000	
	88 500	102 000	82 000	96 000	77 000	89 000
Réfugiés, personnes protégées, motifs d'ordre humanitaire et autres	68 350		62 250		58 650	
	63 500	78 000	56 000	71 000	54 000	66 000

⁽³⁾ Aux termes de l'Accord Canada-Québec, le Québec assume la responsabilité de la sélection des immigrants qui s'établiront dans la province, sauf pour ce qui est des demandeurs de la catégorie du regroupement familial et des personnes protégées.

Remarque : Veuillez consulter les [Tableaux supplémentaires 2025–2027 sur le site Web du Ministère](#)^{lxxxiv} afin d'obtenir une ventilation détaillée des cibles selon les programmes d'immigration temporaire et d'immigration permanente.

Écart net dans le nombre de nouveaux arrivants au Canada

	2024	2025	2026	2027
Résidents non permanents (RNP)				
<i>Départs de RNP</i>	588 409	1 262 801	1 104 658	875 129
<i>Arrivées de RNP dont :</i>	887 625	816 900	659 036	892 568
<i>Arrivées sous les cibles des étudiants et travailleurs</i>		673 650	516 600	543 600
<i>Arrivées pour la réserve pour éventualités</i>		143 250	142 436	348 968
Écart net dans le nombre de résidents non permanents	299 216	- 445 901	- 445 622	17 439
Nouveaux résidents permanents	485 000	395 000	380 000	365 000
Nombre total de nouveaux RP et RNP au Canada	784 216	- 50 901	- 65 622	382 439
Population de résidents non permanents	2 961 000	2 515 199	2 069 477	2 086 916
Part des RNP par rapport à l'ensemble de la population canadienne (en %)	7,1 %	6,1 %	5,0 %	5,0 %

Remarques :

- Les projections sont fondées sur les données disponibles et les politiques proposées, mais elles pourraient changer à mesure que de nouvelles données et de nouveaux facteurs externes se présentent. Les projections contenues dans le tableau ci-dessus indiquent le nombre total de personnes admises au Canada de 2025 à 2027, ce qui comprend le nombre net d'arrivées de RNP et le nombre total de RP admis conformément au plan des niveaux. Il est important de souligner que le tableau n'indique pas explicitement le nombre net de RP nouveaux arrivants, car le nombre total de RP admis comprend les personnes qui font la transition du statut de RT à celui de RP pendant qu'elles se trouvent au Canada.
- Les « résidents non-permanents » (RNP) comprennent les demandeurs d'asile, les personnes protégées, les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants étrangers et les personnes à leur charge. Statistique Canada rend compte de ce groupe, tandis que le Plan des niveaux d'IRCC établit des cibles pour le nombre d'arrivées de travailleurs et d'étudiants, ce qui contribue à la population de RNP.
- Les « départs de RNP » désignent les RNP qui quittent le Canada, notamment en raison de l'expiration de leur permis ou de la transition à la résidence permanente. Les « arrivées de RNP » représentent le nombre net d'arrivées de nouveaux RNP, ce qui comprend les travailleurs et les étudiants. « Arrivées sous les cibles des étudiants et travailleurs » est l'allocation cible pour l'arrivée nette de nouveaux titulaires de permis d'études et de travail. « Arrivées pour la réserve pour éventualités » servent de réserve pour la catégorie résiduelle, y compris, mais sans s'y limiter, les demandeurs d'asile. L'« écart net dans le nombre de résidents non permanents » représente la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs. Il s'agit de l'écart dans la population totale de RNP pour chaque année. Les « nouveaux résidents permanents » désignent les personnes admises à titre de RP, ce qui comprend les RNP qui ont fait la transition à la résidence permanente. Les « nouveaux RP et RNP au Canada » désignent le nombre total de nouveaux résidents permanents et non permanents admis au Canada.

Notes en fin de texte

- i Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/index.html>
- ii Pour de plus amples renseignements, voir : https://rechercher.ouvert.canada.ca/donneesouvertes/?organization_limit=0&organization=cic
- iii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/index.html>
- iv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.budget.canada.ca/fes-eea/2023/report-rapport/chap1-fr.html#1.3>
- v Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/06/selection-axee-sur-les-categories--travailleurs-de-la-sante.html>
- vi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.ircc.canada.ca/francais/centre-aide/resultats-par-sujet.asp?top=29>
- vii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/aides-familiaux/garde-enfants-aides-familiaux-domicile.html>
- viii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/02/le-canada-reduira-les-exigences-liees-a-lexperience-de-travail-pour-les-aides-familiaux.html>
- ix Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2024/01/le-gouvernement-du-canada-aide-6600-professionnels-de-la-sante-formes-a-letranger-a-travailler-au-canada.html>
- x Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reconnaissance-titres-competences-etranagers.html>
- xi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/01/assurer-la-durabilite-du-programme-des-etudiants-etranagers-du-canada.html>
- xii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/10/modifications-apportees-au-programme-des-etudiants-etranagers-afin-de-proteger-ces-derniers.html>
- xiii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/12/revision-des-exigences-pour-mieux-proteger-les-etudiants-etranagers.html>
- xiv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/01/assurer-la-durabilite-du-programme-des-etudiants-etranagers-du-canada.html>
- xv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/emboucher-etranager-temporaires-programme-mobilite-internationale.html>
- xvi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/travailleurs-etranagers-temporaires.html>
- xvii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/candidats-provinces.html>
- xviii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-immigration-atlantique.html>
- xix Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/visa-demarrage.html>
- xx Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-sur-lagroalimentaire.html>
- xxi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/05/le-canada-annonce-la-prolongation-du-programme-pilote-sur-lagroalimentaire-facilitant-lacces-a-la-residence-permanente-pour-les-travailleurs-et-leu.html>
- xxii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/pilote-voie-acces-mobilite-economique.html>
- xxiii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-rurale-nord.html>
- xxiv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-rurale-nord.html#communautesparticipantes>
- xxv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express.html>
- xxvi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/travailleurs-qualifies-federal.html>
- xxvii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/metiers-specialises.html>
- xxviii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/categorie-experience-canadienne.html>
- xxix Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/soumettre-profil-selections-candidats/selection-axee-ensembles.html>
- xxx Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/05/le-canada-reunit-les-familles-grace-a-de-nouvelles-mesures-en-matiere-dimmigration-les-nouvelles-mesures-servent-egalement-a-repondre-aux-penuries-.html>
- xxxi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://ircc.canada.ca/francais/information/demandes/visa.asp>

- xxxii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.unhcr.org/fr>
- xxxiii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/07/le-canada-double-le-nombre-de-places-allouees-aux-defenseurs-des-droits-de-la-personne.html>
- xxxiv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2023/06/08/offrir-aux-personnes-lgbtqi-foyer-securitaire-au-canada>
- xxxv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/reunir-yazidis-reinstalles-autres-survivants-daesh-avec-familles.html>
- xxxvi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/renseignements-fournisseurs-services-detablissement-reinstallation/rapport-2023-resultats-etablissement.html>
- xxxvii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/index.html>
- xxxviii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/strategie-immigration-francophone-2024.html>
- xxxix Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2023-2028.html>
- xl Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/07/le-canada-annonce-les-toutes-premieres-invitations-a-entree-express-pour-les-nouveaux-arrivants-francophones.html>
- xli Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/mobilite-francophone.html>
- xlii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/parrainer-refugie/programme-parrainage-prive/signataires-entente/programme-formation.html>
- xliiii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-francophone-hors-quebec/bienvenue.html>
- xliv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/11/le-canada-poursuit-ses-efforts-humanitaires-en-faveur-des-habitants-des-ameriques.html>
- xlv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/10/declaration-du-ministre-miller-sur-lengagement-du-canada-a-soutenir-les-migrants-dans-les-ameriques.html>
- xlvi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/10/le-canada-respecte-son-engagement-daccueilir-40-000-afghans-vulnerables.html>
- xlvii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://refugeesmigrants.un.org/fr/pacte-mondial-pour-les-migrations>
- xlviii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.unhcr.org/fr/evenements/forum-mondial-sur-les-refugies-2023>
- xlix Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/12/le-canada-fait-fond-sur-les-engagements-et-les-partenariats-dans-le-cadre-du-forum-mondial-sur-les-refugies.html>
- l Pour de plus amples renseignements, voir : <https://globalcompactrefugees.org/pledges-contributions/multistakeholder-pledges-2023/multistakeholder-pledge-securing-sustainable>
- li Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/07/le-canada-facilite-le-sejour-et-le-travail-des-hongkongais-au-canada.html>
- lii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/07/le-canada-lance-une-voie-daces-pour-reunir-les-familles-et-soutenir-les-ukrainiens.html>
- liiii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/12/le-canada-mettra-en-place-une-voiehumanitaire-pour-les-personnes-touchees-par-le-conflit-ausoudan.html>
- liv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/12/mesures-dimmigration-visant-a-aider-les-personnes-touchees-par-le-conflit-opposant-israel-et-le-hamas.html>
- lv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/avenir-systeme-immigration-canada.html>
- lvi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://crmsv.org/en>
- lvii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/10/lancement-dun-programme-pilote-visant-a-simplifier-le-traitement-des-demandes-de-permis-de-travail-pour-les-employeurs-canadiens-qui-recrutent-aux-.html>
- lviii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/strategie-lutte-contre-racisme.html>
- lix Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/aides-familiaux/garde-enfants-aides-familiaux-domicile.html>
- lx Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/aides-familiaux/garde-enfants-aides-familiaux-domicile.html>
- lxi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.blacklegalactioncentre.ca/aides-familiaux/garde-enfants-aides-familiaux-domicile.html>
- lxii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://migrantrights.ca/>
- lxiii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/gestion-identite/procedure-appellation/politique-sexe-genre.html>
- lxiv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.unhcr.org/fr/consultations-sur-la-reinstallation-et-les-voies-complementaires>
- lxv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.unhcr.org/fr/evenements/session-du-comite-executif-en-2023>

- lxvi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.unhcr.org/fr/evenements/forum-mondial-sur-les-refugies-2023>
- lxvii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.ranacanada.ca/>
- lxviii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/modalites-programmes/programme-renforcement-capacites-matiere-migration-internationale.html>
- lxix Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/initiatives-ministerielles/alliance-mondiale-mobilite-travailleurs-refugies.html>
- lxx Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.talentbeyondboundaries.org/>
- lxxi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.refugepoint.org/>
- lxxii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.ohchr.org/fr/migration/global-compact-safe-orderly-and-regular-migration-gcm>
- lxxiii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://fr.gendermigrationhub.org/>
- lxxiv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.iom.int/gender-and-migration-research-policy-action-lab>
- lxxv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.international.gc.ca/transparence-transparence/women-peace-security-femmes-paix-securite/2023-2029-implementation-plans-mise-ceuvre-ircc.aspx?lang=fra>
- lxxvi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/demandes-asile/reinstallation/defenseurs-droits-personne.html>
- lxxvii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/07/le-canada-double-le-nombre-de-places-allouees-aux-defenseurs-des-droits-de-la-personne.html>
- lxxviii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.rainbowrefugee.com/>
- lxxix Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/instructions-ministerielles/entree-express-rondes.html>
- lxxx Pour de plus amples renseignements, voir : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/>
- lxxxi Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/travailleurs-etrangers-temporaires.html>
- lxxxii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2024-2026.html>
- lxxxiii Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/strategie-immigration-francophone-2024.html>
- lxxxiv Pour de plus amples renseignements, voir : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2025-2027.html>